



Assemblée générale

Soixante-sixième session

Documents officiels

Première Commission

4^e séance

Mardi 4 octobre 2011, à 10 heures
New York

Président : M. Viinanen (Finlande)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Points 87 à 106 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs, je rappelle aux délégations que le délai pour l'inscription sur la liste évolutive des orateurs pour le débat général est fixé à 18 heures. Toutes les délégations intéressées doivent prendre les mesures nécessaires pour s'inscrire avant ce délai.

M. Askarov (Ouzbékistan) (*parle en russe*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission au cours de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. Nous ne doutons pas que, sous votre direction, les travaux de la Première Commission seront couronnés de succès.

Je prends la parole, au nom des États d'Asie centrale, en qualité de Coordonnateur du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. L'entrée en vigueur du Traité, le 21 mars 2009, était un événement attendu de longue date et une étape importante vers la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

L'Asie centrale salue l'entrée en vigueur de ce traité, considérant la mise en place d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région comme un outil efficace pour la promotion de la paix, de la stabilité régionale et d'une coopération fructueuse entre nos pays. Elle représente notre contribution à l'évolution progressive de la communauté mondiale et, bien entendu, un élément important dans le renforcement de la sécurité régionale et du désarmement nucléaire. La mise en place d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale a bénéficié des efforts constructifs déployés par les cinq États d'Asie centrale pour garantir la sécurité, la stabilité et la paix dans la région et réunir les conditions nécessaires au progrès et à la prospérité de leurs peuples.

Une conférence internationale sur le thème « Asie centrale – zone exempte d'armes nucléaires » s'est tenue à Tachkent, en septembre 1997. La cérémonie de signature du Traité s'est déroulée à Semipalatinsk, où le site d'essai d'armes nucléaires a été fermé en 1991. La République kirghize est le dépositaire du Traité.

La première réunion consultative des États parties au Traité s'est tenue au Turkménistan, le 15 octobre 2009. La deuxième réunion consultative s'est tenue le 15 mars 2011, à Tachkent. Les parties au Traité ont décidé d'interdire la fabrication, l'acquisition, la mise au point et le déploiement sur leurs territoires d'armes nucléaires et de leurs composantes, et d'un quelconque dispositif nucléaire explosif.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



À bien des égards, la nouvelle zone d'Asie centrale est unique. Il s'agit de la première zone exempte d'armes nucléaires de l'hémisphère Nord, une région qui possède des frontières communes avec deux États dotés d'armes nucléaires – la Fédération de Russie et la Chine. Le Traité est aussi le premier accord multilatéral sur la sécurité regroupant les cinq pays d'Asie centrale. Il constitue une contribution utile à la lutte contre le terrorisme international et à la prévention du risque que des matières et de la technologie nucléaires ne tombent aux mains de terroristes.

En 1992, la Mongolie, autre voisin de la Russie et de la Chine, a déclaré son statut d'État exempt d'armes nucléaires. Cette décision jouit d'une reconnaissance internationale dans les résolutions de l'Assemblée générale. Nous envisageons la création d'autres zones exemptes d'armes nucléaires, notamment au Moyen-Orient. Ces solides garanties pour la paix et la sécurité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre région, sont les conditions essentielles d'un développement stable, de la coopération et du progrès des États, de leur intégration harmonieuse dans la communauté mondiale.

Chacun de nos États possède ses propres particularités, qui ont présidé au choix de sa propre voie d'intégration dans la civilisation moderne. Mais nous avons une histoire commune et, dans l'avenir, nous aurons bien des choses en commun. La zone créée en Asie centrale jouit d'énormes ressources; elle pourrait devenir la région la plus riche au monde. Cela nous permet de nouer des relations et d'harmoniser nos intérêts. Nos gouvernements œuvrent à cette fin.

Les participants à la première réunion consultative des États parties au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale ont montré leur détermination de coopérer par tous les moyens au processus de désarmement engagé dans la région. Ils ont souligné qu'il importe de poursuivre les efforts afin de rapprocher les positions des États d'Asie centrale et des États dotés d'armes nucléaires sur la question des garanties négatives.

Les pays d'Asie centrale ont exhorté les États et les organisations internationales, qui ont de l'expérience et un savoir-faire dans le domaine de la réhabilitation des zones et installations contaminées par des radiations, à les aider à faire face aux incidences sur le plan écologique de l'extraction du

minerai d'uranium et des activités liées aux essais nucléaires.

Il est incontestable que la désignation de notre région en tant que zone exempte d'armes nucléaires a contribué à rehausser l'image de l'Asie centrale tout entière et de chacun des États qui la composent. Les retombées positives de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale vont au-delà de notre région et forment un rempart contre d'éventuelles menaces.

Nous demandons aux États dotés d'armes nucléaires de confirmer leur adhésion à l'octroi de garanties de sécurité négatives aux États non dotés d'armes nucléaires.

Il ressort des récents événements intervenus dans le domaine de la non-prolifération nucléaire que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale contribue efficacement à la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), au processus de désarmement dans son ensemble et à la mise en place de mécanismes de sécurité régionale. L'entrée en vigueur du Traité nous a permis de surmonter la stagnation que connaissent les négociations multilatérales sur la non-prolifération. Les activités de vérification nucléaire ne peuvent être efficaces que si elles s'appuient sur un système de mise en œuvre des accords, traités et initiatives politiques majeures.

L'Asie centrale appelle toutes les parties à surmonter les obstacles juridiques que rencontre le processus de non-prolifération et à proposer des moyens de s'adapter à la réalité de l'ensemble du système d'accords multilatéraux, notamment du TNP. Nous devons admettre que ce traité est un accord asymétrique. Il ne prévoit de sanctions que pour les États non dotés d'armes nucléaires. Mais si des puissances nucléaires font obstacle à la mise au point d'armes nucléaires, elles devront être les premières à réduire leurs arsenaux nucléaires et à y renoncer. Si notre objectif commun est la paix sans armes nucléaires, tant les pays dotés d'armes nucléaires que les pays qui n'en sont pas doivent contribuer à sa réalisation.

M. Swe (Myanmar) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Tout d'abord, nous tenons à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection unanime à la présidence de la Première Commission. Nous sommes convaincus que, sous votre direction habile et éclairée, nos travaux seront couronnés de succès. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Ma délégation promet de coopérer pleinement avec vous dans l'accomplissement de votre importante mission.

L'ASEAN joue un rôle de plus en plus décisif dans le maintien de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est et dans la région Asie-Pacifique, contribuant ainsi, de façon incontestable, à la paix et à la sécurité internationales. De même, elle contribue efficacement aux buts et objectifs visant à atteindre l'objectif d'un désarmement général et complet garantissant aux peuples et aux États membres de l'ASEAN de vivre en paix les uns avec les autres et avec le monde entier, dans un environnement juste, démocratique et harmonieux.

Faisant droit à l'une des exigences énoncées dans le Plan pour la communauté politique et de sécurité de l'ASEAN, les dirigeants de l'ASEAN ont, lors du dix-huitième Sommet de l'ASEAN, qui s'est tenu à Jakarta les 7 et 8 mai 2011, lancé le processus de mise en place de l'Institut de l'ASEAN pour la paix et la réconciliation, l'objectif étant de renforcer les activités de recherche sur la paix, la gestion des conflits et le règlement des conflits.

À leur trente-quatrième réunion, les ministres des affaires étrangères de l'ASEAN ont reconnu le rôle clef joué par le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est (TAC) en tant que code de conduite régissant les relations entre les États de la région. Ils se sont félicités de l'adhésion au TAC d'États non membres de l'ASEAN et se sont réjouis de la ratification du troisième Protocole amendant le TAC par les Hautes Parties contractantes, permettant ainsi l'adhésion de l'Union européenne au TAC. Ils se félicitent également de l'adhésion du Canada au troisième Protocole au TAC.

Pour les États membres de l'ASEAN, la question du désarmement nucléaire reste la priorité dans l'ordre du jour du désarmement. Dans ce contexte, l'ASEAN se félicite de la signature par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie du nouveau Traité de réduction et de limitation des armes stratégiques offensives, y voyant un moyen non seulement de renforcer la stabilité stratégique entre les

deux pays, mais de contribuer aussi à la paix et à la sécurité internationales.

L'ASEAN renouvelle son appel en faveur de la mise en œuvre intégrale du plan d'action figurant dans le Document final [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] de la Conférence des Parties chargée d'examiner en 2010 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). L'ASEAN se félicite également de l'issue positive de la Conférence de 2010 et espère que l'élan ainsi créé profitera à la Conférence d'examen de 2015, notamment aux réunions de la Commission préparatoire, qui débiteront l'année prochaine.

L'ASEAN continue d'appuyer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) en tant que principal instrument pour l'élimination des armes nucléaires. Nous renouvelons notre appel à tous les États, en particulier à ceux dont la ratification est nécessaire à l'entrée en vigueur du Traité, afin qu'ils signent et ratifient le TICE à une date rapprochée. Nous saluons la volonté de l'Indonésie et des États-Unis de ratifier le Traité.

Les États membres de l'ASEAN apportent leur contribution au désarmement nucléaire et à la non-prolifération nucléaire en participant aux travaux de la Première Commission, comme le reflètent les résolutions adoptées par la Commission. Une de ces résolutions est intitulée : « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires* », qui doit être présentée par la Malaisie. Ce projet de résolution souligne la conclusion unanime de la Cour internationale de Justice, en date du 8 juillet 1996, selon laquelle il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. Le projet de résolution appelle une fois encore tous les États à s'acquitter de cette obligation en entamant des négociations multilatérales conduisant à la conclusion rapide d'une convention sur les armes nucléaires.

Étant donné le niveau élevé de priorité qu'il accorde au désarmement nucléaire, le Myanmar présentera à nouveau un projet de résolution sur ce sujet. Nous restons convaincus que la seule existence d'armes nucléaires sur la planète, en l'absence d'un régime juridique prévoyant l'interdiction complète de ces armes, menace gravement la survie de l'humanité. Pour intensifier nos efforts dans ce sens, nous avons

proposé des mesures provisoires qui doivent être prises par les États dotés d'armes nucléaires afin d'éliminer totalement les armes nucléaires, selon un calendrier précis.

En sa qualité de Président de l'ASEAN et au nom des États membres de l'ASEAN, l'Indonésie présentera à nouveau un projet de résolution biennal, intitulé «*Traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok)* ». Nous espérons que ce projet de résolution recueillera l'appui de l'ensemble des États Membres, dans la mesure où il encourage les États Membres et les États parties au Traité à assurer l'adhésion rapide des États dotés d'armes nucléaires au Protocole du Traité.

Tout en soulignant de nouveau qu'il importe de préserver la région de l'Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'armes nucléaires et zone exempte de toutes autres armes de destruction massive, nous accueillons favorablement les consultations sincères et ouvertes entre l'ASEAN et les États dotés d'armes nucléaires sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, qui ont eu lieu à Genève, du 8 au 10 août 2011. L'ASEAN considère ces consultations comme une avancée significative vers l'adhésion rapide des États dotés d'armes nucléaires au Protocole du Traité. Nous nous engageons à poursuivre le dialogue avec les États dotés d'armes nucléaires et les invitons à adhérer sans délai au Protocole du Traité.

L'ASEAN continue d'estimer que les zones exemptes d'armes nucléaires établies par les Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok, Pelindaba et Semipalatinsk, ainsi que le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, contribuent beaucoup au renforcement du désarmement nucléaire mondial et au régime de non-prolifération nucléaire. L'ASEAN souligne de nouveau l'importance que revêt la création de zones exemptes d'armes nucléaires là où elles n'existent pas, notamment au Moyen-Orient, et exprime son soutien à la tenue en 2012 d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction demeure un instrument juridique efficace, global et non discriminatoire sur la prévention de la prolifération des armes chimiques et la destruction des stocks existants.

Nous appelons de nos vœux la convocation de la septième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Nous enjoignons les États qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer à ces traités dans les meilleurs délais.

L'ASEAN se conforme aux dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international et réaffirme le droit de chaque État membre de l'ASEAN de mener une existence à l'abri de toute ingérence, tentative de subversion ou coercition. L'ASEAN prend note des accords internationaux stipulant le droit de tous les États à l'intégrité territoriale.

L'ASEAN partage les craintes suscitées par les conséquences négatives du commerce illicite des armes légères pour la sécurité, les droits de l'homme et le développement socioéconomique. Concernant ce commerce illicite, il est impérieux de veiller à la mise en œuvre du Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. L'ASEAN renouvelle son appel aux États et aux organisations afin qu'ils accentuent davantage leur coopération et leur aide pour ce qui est du renforcement des capacités nationales, aux fins de l'application efficace du Programme d'action.

Pour les États membres de l'ASEAN, les négociations portant sur la question du commerce non réglementé des armes légères et de petit calibre et/ou des armes classiques, le droit inhérent à la légitime défense individuelle ou collective stipulé à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies doit être pris en compte, de même que les intérêts et les besoins des régions et des groupes dans leur ensemble. Les États membres de l'ASEAN œuvreront de concert, conformément aux buts et principes consacrés par la charte de l'ASEAN, à une issue équilibrée de ces négociations.

L'ASEAN prend acte du travail important réalisé lors de la deuxième Réunion des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, qui s'est tenue à Beyrouth, du 12 au 16 septembre. L'ASEAN se félicite de l'importante contribution de la République démocratique populaire lao à la convocation de la première Réunion des États parties à la Convention.

Les États membres de l'ASEAN expriment leur déception face à l'incapacité dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement d'engager un travail de

fond sur les points à son ordre du jour. L'ASEAN invite tous les membres de la Conférence à faire preuve du maximum de volonté politique et leur demande à nouveau d'adopter et de mettre en œuvre un programme de travail équilibré et complet fondé sur les points à son ordre du jour, en traitant notamment des questions essentielles conformément aux règles de procédure et en tenant compte des préoccupations de l'ensemble des États en matière de sécurité.

Dans cet esprit, l'ASEAN approuve le lancement immédiat de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles aux fins d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs. Par ailleurs, la Conférence du désarmement doit s'efforcer de progresser sur les autres questions centrales à son ordre du jour dans le domaine du désarmement nucléaire, notamment celles relatives à la tenue de négociations portant sur une convention sur les armes nucléaires, les garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Tout en réaffirmant l'importance des principes de transparence et d'exhaustivité dans le processus de négociations portant sur le désarmement et la non-prolifération, l'ASEAN se félicite de l'appel en faveur de la nomination d'un coordonnateur spécial chargé de traiter de la question de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement afin d'étudier les modalités d'examen de cette question, sans préjuger de son issue.

Sur la base de la Déclaration conjointe des dirigeants de l'ASEAN, publiée lors du dix-huitième Sommet de l'ASEAN, nous allons renforcer la coordination et la coopération sur des questions globales essentielles au sein de différentes instances multilatérales et organisations internationales, comme l'Organisation des Nations Unies, et nous employer à jouer un rôle plus constructif sur la scène internationale.

M. Propper (Israël) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, permettez-moi, Monsieur le Président, de m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission, et vous assurer du plein appui et de la coopération de ma délégation alors que vous conduisez nos délibérations vers une issue positive.

L'année qui s'est écoulée depuis la dernière réunion de la Commission a vu la naissance d'un nouveau Moyen-Orient en transformation. Le monde

arabe connaît un changement historique important. Les répercussions positives éventuelles du processus de démocratisation engagé au Moyen-Orient pourraient permettre que s'installe un climat meilleur, propice à l'instauration de la confiance mutuelle entre les parties régionales.

S'il est possible que ce processus de transformation ait des retombées positives pour la région, il comporte aussi des risques d'instabilité et de polarisation. Avec le temps nous verrons si le Printemps arabe connaît une pleine floraison ou s'il se transforme en un hiver permanent. Israël espère sincèrement qu'une issue positive l'emportera.

Aujourd'hui, aucun dialogue régional ne prévaut au Moyen-Orient. Il n'existe pas non plus de mécanisme permettant de mettre en œuvre des mesures de confiance entre les pays de la région. Aussi le lancement d'un processus ayant pour objectif la création d'une zone exempte de toutes armes de destruction massive paraît extrêmement complexe. D'où les nombreuses questions soulevées par l'instabilité chronique au Moyen-Orient et l'absence d'une paix régionale plus large.

La politique d'Israël dans le domaine de la sécurité régionale et de la maîtrise des armements a toujours reposé sur une approche pragmatique et réaliste. Israël est en effet convaincu que les craintes concernant la sécurité des habitants de la région doivent être prises en compte et examinées dans un cadre régional.

Parmi les conditions essentielles à la création d'un Moyen-Orient en tant que zone mutuellement vérifiable exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs figurent, notamment, l'établissement d'une paix durable et d'ensemble entre les parties régionales et le plein respect par tous les États de la région de leurs obligations en matière de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération.

L'expérience internationale a montré qu'une telle zone ne pouvait être établie au sein d'une région que par le biais de négociations directes entre les parties régionales. La région du Moyen-Orient ne fait pas exception. Aucune résolution, qu'elle soit majoritaire ou unilatérale, adoptée dans des instances internationales, ne saurait remplacer le dialogue et la coopération.

Dans cet esprit, Israël a participé dans un esprit positif au séminaire de l'Union européenne, qui s'est

tenu à Bruxelles, en juillet dernier, sur la promotion des mesures de confiance à l'appui d'un processus visant à créer une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient. Israël a également accueilli favorablement l'initiative du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) visant la tenue, en novembre prochain, d'un forum, qui serait l'occasion pour les participants issus du Moyen-Orient et d'autres parties concernées de s'appuyer sur l'expérience d'autres régions s'agissant de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires, notamment en ce qui concerne les mesures de confiance. À notre avis, ces questions complexes doivent être traitées dans le cadre de discussions directes entre les parties régionales, lesquelles sont susceptibles d'aplanir les divergences plutôt que de les exacerber.

Depuis de nombreuses années, deux résolutions relatives au Moyen-Orient figurent à l'ordre du jour de la Première Commission. La première a trait à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région. Cette résolution bénéficie d'un consensus depuis près de 30 ans, et, bien qu'Israël ait certaines réserves concernant son libellé, il appuie l'approbation annuelle de cet objectif visionnaire.

Contrastant fortement avec cet esprit de coopération, la Ligue arabe présente un deuxième projet de résolution, intitulé « Risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient ». Il s'agit d'un projet de résolution litigieux dont le but est de détourner l'attention des activités de certains membres régionaux, qui constituent des violations flagrantes à l'égard des obligations internationales prises dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Ce projet continue de faire l'impasse sur la source réelle des dangers de prolifération dans la région. Il choisit également de passer sous silence l'hostilité extrême de certains pays de la région, qui continuent de rejeter toute forme de réconciliation et de coexistence pacifique avec Israël.

La présentation de ce projet de résolution revient, de la part de ses auteurs, à une déclaration annuelle de leur intention de continuer à marginaliser et à isoler Israël plutôt que d'engager un dialogue avec lui dans un esprit de coopération. La décision prise l'année dernière par les auteurs d'ajouter, dans ce projet spécifique, un paragraphe relatif à la tenue en 2012 d'une conférence régionale soulève bien des interrogations quant aux motivations réelles des États arabes.

En septembre dernier, pendant la Conférence générale de l'AIEA, les États arabes ont décidé de ne pas présenter à nouveau une résolution portant sur les capacités nucléaires d'Israël. Ils ont justifié leur décision par une volonté d'instaurer la confiance avant un événement tel que la tenue en novembre du Forum de l'AIEA. Ce geste accompli à Vienne aurait eu davantage de crédibilité s'il s'était reproduit dans d'autres instances traitant de la limitation des armements, notamment la Première Commission des Nations Unies, à New York. Cette commission ferait bien d'encourager les initiatives à caractère réconciliateur visant à réduire et alléger les tensions régionales plutôt qu'à les aggraver. C'est dans cet esprit que nous demandons aux États Membres de rejeter cette approche et de voter contre ce projet de résolution.

La région du Moyen-Orient cristallise et reflète nombre des défis auxquels la communauté internationale a été confrontée en matière de maîtrise des armements et de désarmement. C'est la conséquence de ce que l'on ne peut décrire que comme l'indulgence dont sont coutumiers certains États du Moyen-Orient, qui deviennent parties à des instruments internationaux qu'ils n'ont pas l'intention de mettre en œuvre et qu'ils entendent même, dans certains cas, enfreindre.

Il n'est pas fortuit que sur les cinq violations graves du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), quatre aient été commises au Moyen-Orient – en Iraq, sous Saddam Hussein, en Libye, en Syrie et en Iran – alors que, dans le cinquième cas de violation, la République populaire démocratique de Corée a joué un rôle important dans la prolifération nucléaire au Moyen-Orient. De fait, les actes les plus dangereux perpétrés au Moyen-Orient et au-delà ont pour origine la politique et les déclarations hostiles de l'Iran, la poursuite par ce dernier de la fabrication d'armes nucléaires, la mise au point agressive d'une technologie missilière et sa participation active à l'aide et à la formation apportées à des individus et des organisations terroristes.

Israël ne cesse d'être la cible d'une abjecte campagne antisémite organisée par l'Iran, y compris dans ces murs, en particulier au travers des déclarations du Président iranien qui, année après année, appelle à la destruction d'Israël. Le risque que des terroristes puissent bénéficier de la protection nucléaire de l'Iran, ou bénéficier d'armes de ce type de la part du régime iranien, est réel et fait peser une

menace imminente sur la paix et la stabilité tant aux niveaux régional que mondial. Nous sommes convaincus que si le programme nucléaire iranien n'est pas arrêté, il sera très difficile, voire impossible, de promouvoir un ordre du jour régional ou international visant le renforcement du régime de non-prolifération existant.

Cette année, la communauté internationale a été bouleversée par l'accident nucléaire de Fukushima Daiichi. Nous sommes de tout cœur avec le Gouvernement et le peuple japonais. Face à cette tragédie, il n'est pas étonnant que la sûreté des centrales nucléaires et l'avenir de l'industrie nucléaire soient devenus pour de nombreux pays des questions urgentes. La sûreté nucléaire devrait devenir une priorité de premier ordre lorsque des pays envisagent la mise au point et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Dans une région aussi instable que le Moyen-Orient, et compte tenu du bilan peu encourageant de certains pays de la région, la question de l'emploi malavisé de cette technologie devrait également faire l'objet d'un examen.

Le Sommet sur la sécurité nucléaire, organisé par le Président des États-Unis, Barack Obama, a reconnu le lien étroit existant entre la prolifération nucléaire et la menace d'un terrorisme nucléaire financé et appuyé par des États voyous. Après l'effondrement du régime de Kadhafi et face à la situation tendue que connaît la Syrie, la communauté internationale devrait faire porter ses efforts sur les questions urgentes de contre-prolifération dans ces deux pays. La situation préoccupante que connaissent la Libye et la Syrie souligne la nécessité d'œuvrer de concert pour sécuriser les matières nucléaires et chimiques et prévenir le trafic et le terrorisme nucléaires. Cette question devrait aussi être au centre du prochain Sommet sur la sécurité nucléaire, prévu l'année prochaine en Corée du Sud.

Malgré l'incapacité du régime de non-prolifération nucléaire à relever efficacement les défis particuliers que pose le Moyen-Orient, Israël a toujours privilégié ce mécanisme et souligné son importance. Au fil des ans, Israël a mené une politique cohérente, responsable et modérée dans le domaine nucléaire. Il a soutenu et rejoint, dans toute la mesure possible, les traités et initiatives visant à freiner et arrêter la prolifération nucléaire. En tant que signataire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), Israël participe activement à la Commission préparatoire d'organisation du TICE. Israël possède

deux stations de surveillance sismique et a beaucoup contribué à la mise en place du régime de vérification du Traité. Israël se félicite des progrès importants obtenus dans la mise en œuvre de ce régime de vérification, dont l'achèvement est un préalable à l'entrée en vigueur du Traité conformément à son article IV.

Pour Israël, il importe de débattre de la question de la revitalisation de la Conférence du désarmement. S'il est indiscutable qu'il appartient à la Conférence du désarmement d'avoir une vision nouvelle et précise quant à la manière de sortir de sa longue impasse, sa revitalisation doit s'effectuer au sein même de la Conférence du désarmement. La Conférence du désarmement est une instance unique, largement reconnue en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Sa singularité découle de sa composition, ainsi que de ses règles de procédure. Certains lui reprochent d'avoir une approche dépassée à l'égard des réalités géopolitiques, mais Israël reste convaincu que ses règles de procédure sont adaptées aux questions complexes et sensibles dont traite la Conférence du désarmement. Les règles de procédure, et notamment la règle du consensus, reflètent la nécessité de protéger les intérêts fondamentaux de sécurité et d'offrir aux États qui négocient les meilleures conditions pour traiter de questions aussi importantes. Par principe, Israël n'est pas favorable au fait que soient traitées en dehors de la Conférence du désarmement des questions confiées à celle-ci. Nous ne pensons pas non plus que de telles initiatives contribuent vraiment à la promotion d'un travail efficace au sein de la Conférence du désarmement.

Israël soutient depuis des années que la question de la prévention des transferts d'armes classiques et non classiques vers des terroristes doit faire l'objet d'un examen prioritaire de la part de la communauté internationale. De récents événements ont mis une nouvelle fois en relief la menace que fait peser l'emploi de systèmes antiaériens portatifs. Certains de ces systèmes pourraient se retrouver dans des mains hostiles et constituer une grave menace pour l'aviation civile. Selon nous, une règle claire et globale interdisant le transfert d'armes vers des terroristes devrait être élaborée, et il faudrait exiger que des mesures concrètes soient prises.

Israël appuie les négociations en cours sur l'adoption d'un nouveau protocole sur les armes à sous-munitions dans le cadre de la Convention sur

l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, dont l'objectif est de trouver un équilibre approprié entre les préoccupations d'ordre militaire et les préoccupations d'ordre humanitaire. À notre avis, ces négociations pourraient avoir une incidence humanitaire réelle sur le terrain. Nous espérons que les États qui se sont engagés sur des voies parallèles sauront saisir l'occasion de parvenir à d'importantes avancées dans le cadre de la Convention. Beaucoup de travail, d'efforts et de ressources ont été consacrés au processus de négociations ces quatre dernières années. La quatrième Conférence d'examen de la Convention se tiendra le mois prochain. Nous espérons qu'elle sera en mesure d'adopter un sixième protocole. D'un point de vue humanitaire, rien ne saurait justifier tout nouveau retard dans l'adoption de ce protocole.

En sa qualité d'État partie à la Convention et au Protocole II amendé, Israël a pris des mesures visant à réduire les conséquences potentiellement dangereuses résultant de l'emploi de mines antipersonnel, créant ainsi un équilibre adéquat entre les préoccupations d'ordre humanitaire et les besoins légitimes de sécurité. À ce propos, le Parlement israélien a adopté à l'unanimité, en mars 2011, une loi sur le déminage, qui fixe un cadre réglementaire pour le déminage des champs de mines non essentiels à la sécurité nationale d'Israël, suivant des modalités rapides et clairement définies. Cette loi établit l'Autorité nationale israélienne de lutte antimines, qui est chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans d'action nationaux multiannuels antimines et de déterminer les spécifications nationales de déminage, tout en tenant compte, notamment, des Normes internationales pour les opérations de déminage avalisées par le Groupe interinstitutions de coordination des Nations Unies. Malheureusement, tant que la situation sur le plan de la sécurité régionale continuera de représenter une menace pour la sûreté et la souveraineté d'Israël, la protection des frontières israéliennes, y compris par le recours aux mines antipersonnel, restera une nécessité.

Israël aspire à la paix et la sécurité pour tous les peuples du Moyen-Orient. Nous espérons que le jour viendra où le cadre de la sécurité régionale englobant tous les pays de la région fournira une réponse coopérative et multilatérale à tous les problèmes de sécurité de la région. En ce début du Nouvel An juif, j'aimerais souhaiter aux États membres, à leurs

représentants ici présents et au Secrétariat des délibérations fructueuses, au cours de la présente session, et plein succès pour les activités de la Première Commission des Nations Unies, et qu'elles profitent à nous tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations la pratique établie de la Première Commission, à savoir que les déclarations nationales doivent être limitées à 10 minutes et, lorsqu'on s'exprime au nom d'un groupe de pays, à 15 minutes.

M. Ulyanov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : À l'instar des orateurs précédents, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à ce poste éminent et à vous souhaiter plein succès dans votre travail.

Aujourd'hui, une des tâches les plus urgentes consiste à lutter contre la stagnation et à revitaliser les institutions multilatérales fondamentales de désarmement. Je vois comme un signe positif les convergences de vues entre les États qui s'expriment ici. J'en veux pour preuve les nombreuses discussions que nous avons eues ces dernières années. Certes, nos avis divergent parfois quant à la façon d'atteindre nos objectifs, mais s'agissant d'un sujet comme celui du désarmement multilatéral, les détails sont importants, et les approches particulières de chaque État doivent être prises en considération. C'est de cela qu'il nous faudra débattre en Première Commission.

Parmi les événements les plus importants et les plus marquants de cette année figure l'entrée en vigueur du Traité signé par les États-Unis et la Fédération de Russie sur des mesures destinées à réduire et limiter davantage les armements offensifs stratégiques (nouveau Traité START). Les parties ont déjà procédé à la mise en œuvre intégrale de leurs obligations. Par la suite, nous envisageons, avec nos collègues américains, d'organiser une séance d'information ici même, en Première Commission. Il est extrêmement important que ce traité russo-américain repose sur les principes d'égalité, de parité, d'égalité et de sécurité indivisible entre les parties. Nous ne doutons pas que les réductions d'armes nucléaires, telles qu'elles sont envisagées dans le Traité, nous permettront de renforcer la sécurité et la stabilité internationales, de consolider le régime de non-prolifération nucléaire et d'élargir le processus de désarmement nucléaire.

La Russie demeure attachée au noble objectif consistant à épargner à l'humanité la menace nucléaire;

elle est favorable à un dialogue sur de nouvelles mesures en faveur du désarmement nucléaire. Cependant, cette question nécessite une approche équilibrée. Toute une série de facteurs politiques, économiques et militaires ayant une incidence sur la stabilité stratégique doivent être pris en considération. Parmi ces facteurs figurent les intentions unilatérales de mettre sur pied un système mondial de défense antimissiles; la question en suspens relative à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace; l'absence de progrès tangibles dans la mise en œuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; les déséquilibres croissants dans le domaine des armements classiques en Europe; les plans visant la mise au point et l'emploi d'armements stratégiques offensifs dans les configurations non nucléaires dans le cadre de l'initiative de frappe rapide globale et le déploiement d'armes nucléaires sur le territoire des États qui n'en possèdent pas. D'autres mesures en faveur du désarmement nucléaire pourront être étudiées et mises en œuvre à la seule condition qu'elles respectent scrupuleusement le principe de sécurité égale et indivisible pour tous. En outre, tous les États, sans exception, dotés de capacités nucléaires militaires, doivent intégrer progressivement ce processus.

Le caractère interdépendant des enjeux de notre époque en matière de sécurité et les liens existants entre les différents facteurs ayant des incidences sur la stabilité stratégiques sont reflétés dans les débats sur la défense antimissiles. Il nous paraît indispensable que la communauté internationale tout entière se penche sérieusement sur ces questions, car elles peuvent, d'une façon ou d'une autre, peser sur les intérêts de l'ensemble des États et des régions. Les craintes éprouvées par la Russie sont simples et claires. Si une partie, en particulier une alliance militaire, de façon accélérée et sans aucune limitation, développe des capacités de défense antimissiles, l'autre partie devra inévitablement combler le fossé en augmentant le nombre de ses armements offensifs ou en prenant d'autres mesures asymétriques. Ainsi, la mise en œuvre hâtive de projets de défense antimissiles, sans qu'il soit tenu compte des intérêts des autres États, risquerait de porter gravement atteinte à la stabilité stratégique et à la sécurité internationale et serait totalement incompatible avec les efforts visant à créer un environnement international favorable à de nouveaux progrès vers un désarmement général et complet. Un dialogue approfondi a lieu actuellement sur ce sujet entre la Fédération de Russie et les États-Unis, ainsi

qu'entre la Russie et le Conseil de l'OTAN. Nous espérons que ces discussions porteront leurs fruits.

Incontestablement, la prévention du déploiement d'armes dans l'espace constitue à nos yeux une autre priorité importante. Nous prévoyons d'atteindre rapidement cet objectif. Pour cela, nous comptons sur le travail conjoint intensif mené au sein de la Conférence du désarmement sur un projet de traité russo-chinois relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace. Un élément important de ce traité concerne les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Sur la base de la résolution 65/68 de l'année dernière, qui prie le Secrétaire général de constituer un groupe d'experts gouvernementaux chargé de mener une étude sur les mesures de transparence et de confiance, il est particulièrement important de réaliser un travail efficace, précis et fructueux dans ce domaine. Étant donné que le groupe d'experts gouvernementaux doit commencer son travail en 2012, la Russie et la Chine présenteront, à la présente session, un projet de décision de procédure sur des mesures de transparence et de confiance en vue de l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous demandons à chacun de l'appuyer.

La question de la sécurité internationale de l'information revêt beaucoup d'importance. L'adoption par consensus, à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, d'une résolution sur le sujet témoigne de la volonté de la communauté internationale de coopérer dans ce domaine, laquelle a pris note du travail remarquable accompli par le Groupe d'experts sur la question et de son rapport. Un groupe analogue sera constitué en 2012. Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, nous comptons sur l'appui et le parrainage des délégations à un projet russe réactualisé proposant d'adapter le mandat du groupe. Dans ce contexte, nous appelons l'attention sur l'initiative prise par la Russie, la Chine, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan relative à l'élaboration d'un document sur les règles de conduite dans le domaine de la sécurité internationale de l'information. Ce projet a été distribué ici, à l'ONU, le 12 septembre. Nous espérons qu'il fera l'objet d'un examen attentif et constructif.

La Russie a toujours souhaité que les défis mondiaux et régionaux actuels auxquels se heurte la non-prolifération soient examinés exclusivement dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes

nucléaires (TNP). Les décisions prises lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner en 2010 le TNP sont un point de référence fiable pour nos initiatives futures dans ce domaine. J'aimerais appeler l'attention sur la nécessité de mettre en œuvre les décisions relatives à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous jugeons prioritaire la tenue en 2012 d'une conférence sur cette question. Nous sommes convaincus que le succès de cette entreprise dépend beaucoup de la volonté des États du Moyen-Orient d'engager un dialogue constructif. En tant qu'auteur de la résolution 1995 sur le Moyen-Orient et dépositaire du Traité, la Russie appuie entièrement ce processus. Nous espérons qu'il sera rapidement décidé de la tenue de cette conférence et de la nomination d'un facilitateur.

Pour finir, je tiens à souligner que le lancement de négociations, dans le cadre de la Conférence du désarmement, sur un traité relatif à l'arrêt de la production de matières fissiles répond aux intérêts de tous les États sans exception. Toute décision visant à mener ces négociations en dehors du cadre de la Conférence du désarmement serait contre-productive. Nous allons nous employer avec d'autres pays à dégager une position commune qui, nous l'espérons, servira de base à de futures décisions par consensus. Puisque mon temps de parole est quasiment épuisé, je m'abstiendrai d'exposer notre position sur d'autres questions de l'ordre du jour. Elle figure dans le texte intégral de la déclaration de la Russie, qui est à la disposition de toutes les délégations pour information.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection. Sachez que la délégation australienne coopérera très étroitement et de façon constructive avec vous, ainsi qu'avec le Bureau et tous les États membres, afin de parvenir à de véritables avancées. Nous prévoyons notamment, avec le concours de la Nouvelle-Zélande, d'apporter notre soutien au Mexique, qui a pris l'initiative de présenter cette année un projet de résolution relatif au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Comment ne pas déplorer que 15 ans après son ouverture à la signature, le TICE ne soit pas encore entré en vigueur. Nous nous joignons aux autres États parties afin d'appeler les États qui n'ont toujours pas ratifié le TICE, en particulier les États visés à l'annexe 2, de le faire dans les meilleurs délais.

L'Australie joue depuis de longues années un rôle de premier plan dans la promotion du désarmement et de la non-prolifération à l'échelle mondiale en portant le TICE à l'examen de l'Assemblée générale, en élaborant un texte type pour la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, en participant à la Commission Canberra sur l'élimination des armes nucléaires et, plus récemment, à la Commission internationale sur la non-prolifération nucléaire et le désarmement, en soutenant activement la prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et, aujourd'hui, en encourageant la tenue de négociations sur un traité relatif au commerce des armes. Notre approche est, nous l'espérons, très concrète, centrée sur les progrès et leur utilisation là où cela est possible.

J'aimerais mettre en avant trois domaines de réflexion pour la présente session. En premier lieu, le TNP. L'année dernière, l'Australie, comme beaucoup d'autres États membres, s'est félicitée de la Conférence d'examen du TNP, en particulier de l'adoption par consensus d'un plan d'action englobant les trois piliers du TNP, à savoir le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et de l'examen des questions traitant du Moyen-Orient. Nous savons que dans moins de sept mois les États parties au TNP se réuniront pour la première session du Comité préparatoire en vue de la Conférence d'examen de 2015. L'Australie espère jouer à cette occasion un rôle prépondérant. Il est clair que les réunions du Comité préparatoire devront éviter toute complaisance. Le plan d'action sera jugé à l'aune de sa mise en œuvre. Par ailleurs, l'Australie considère que cette réunion ne doit pas être l'occasion de rouvrir le débat de l'année dernière. Les États parties au TNP disposent d'un plan d'action sur lequel ils sont tombés d'accord et doivent remplir trois tâches : mise en œuvre, mise en œuvre, mise en œuvre. Il nous faut prendre acte du travail déjà accompli et envisager, dans un esprit positif et avec efficacité, la tâche qu'il nous reste à accomplir.

Pour sa part, l'Australie, de concert avec le Japon, a lancé l'Initiative en faveur de la non-prolifération et du désarmement, à laquelle se sont joints le Canada, le Chili, l'Allemagne, le Mexique, les Pays-Bas, la Pologne, la Turquie et les Émirats arabes unis. Tous ces pays sont attachés à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires et en ont témoigné par leur appui indéfectible à la non-prolifération. Parmi

les mesures concrètes envisagées dans l'Initiative figure notre proposition visant la mise en place, avec les États dotés d'armes nucléaires, d'un formulaire unique de notification, afin d'accroître la transparence et notre responsabilité en matière de désarmement nucléaire. Nous n'avons ménagé aucun effort pour plaider la ratification du TICE par les États qui ne l'ont pas encore fait. Nous avons encouragé tous les États à adhérer au Protocole additionnel en tant que critère pour une vérification efficace de la part des États du respect de leurs engagements. En présentant en Première Commission un projet de résolution sur ce sujet, nous appuyons fermement les efforts du Canada pour relancer les négociations portant sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles. Nous le savons bien, la mise en œuvre du Plan d'action incombe évidemment à tous les États et non pas à un seul État, voire à cinq ou à 10 États. Il nous faut donner la priorité absolue à cette tâche.

En deuxième lieu, les armes classiques. Dans de nombreux pays du monde, la violence armée est alimentée par la disponibilité en armes classiques illicites, un phénomène qui divise les sociétés, entraîne un déplacement des populations et compromet gravement les programmes de développement. Comme nous le constatons trop souvent, les armes classiques illicites ont de lourdes incidences sur les femmes, les enfants et les personnes handicapées. Afin de lutter contre la prolifération des armes illicites, l'Australie s'emploie activement à la réalisation d'un traité global, efficace et juridiquement contraignant sur le commerce des armes et fournit une aide concrète aux États pour la mise en œuvre du Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Nous allons poursuivre dans cette voie. L'Australie continuera également d'encourager les initiatives à caractère humanitaire portant sur les armes classiques. Pour ce faire, nous avons adopté une approche intégrée face au déminage. Dans ce domaine, nous ne faisons pas de différence entre les différents types de restes explosifs de guerre. Ainsi, il est possible d'améliorer le bien-être socioéconomique des communautés touchées par les mines en englobant les activités de déminage dans les programmes de développement. Nous consacrons actuellement 100 millions de dollars à cette tâche.

Nous allons agir, de manière constructive, pour appuyer la Convention sur les armes à sous-munitions et mettre à profit le travail préparatoire important déjà

réalisé en faveur d'un protocole sur les armes à sous-munitions, au titre de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, à l'occasion de la tenue, en novembre prochain, de la Conférence d'examen.

Enfin, il y a, bien entendu, la Conférence du désarmement. Le multilatéralisme efficace est au cœur de la politique étrangère de l'Australie. Mais, pour nous, le mot clef est « efficacité ». L'Australie regrette beaucoup d'avoir à redire que 2011 a été une année marquée par l'échec de la Conférence du désarmement – aucun programme de travail et aucune ébauche de négociations, notamment sur un traité trop longtemps différé visant l'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. La négociation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles demeure une priorité pour mon pays, et nous serons intransigeants sur ce point. À notre avis, l'arrêt de la production de matières fissiles est un moyen crucial pour un objectif crucial : un monde exempt d'armes nucléaires. Prenant la parole devant la Conférence du désarmement, le 1^{er} mars dernier, le Ministre australien des affaires étrangères, M. Rudd, nous a avertis que si la Conférence du désarmement ne parvenait pas à reprendre les négociations, elle serait reléguée aux oubliettes. Et le risque subsiste. En 2011, l'Australie et le Japon ont fait un geste concret pour encourager la Conférence du désarmement à se remettre au travail en organisant des réunions d'experts parallèles sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles. Nous continuerons à faire tout notre possible pour appuyer un tel traité.

Il existe évidemment bien d'autres défis. En particulier, nous devons améliorer le respect à l'égard des instruments existants. L'Australie demeure vivement préoccupée par les activités nucléaires de la République populaire démocratique de Corée, notamment les révélations concernant sa capacité dissimulée d'enrichissement de l'uranium. La recherche de l'arme nucléaire engagée par la République populaire démocratique de Corée met gravement en péril la stabilité régionale et les efforts de non-prolifération que nous déployons au sein de la communauté internationale. Nous sommes également préoccupés par les preuves de plus en plus nombreuses des possibles dimensions militaires du programme nucléaire iranien. L'Iran continue de faire fi des

résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et des exigences de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous invitons une fois encore l'Iran à se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité et engageons l'AIEA à régler toutes les questions en suspens et à démontrer de façon concluante le caractère pacifique du programme nucléaire de l'Iran.

L'Australie présentera, au cours de la partie thématique de nos débats, ses vues sur d'autres questions importantes touchant la sécurité internationale, à savoir : la nécessité d'instaurer un dialogue au niveau international sur le cyberspace et d'élaborer des règles régissant les conduites dans ce domaine; la nécessité de relancer les discussions sur la sécurité spatiale et de réunir à Genève, en décembre prochain, la septième Conférence de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, qui renforce cette précieuse convention en lui permettant de répondre aux progrès de plus en plus rapides dans le domaine des sciences.

Pour terminer, j'aimerais simplement dire que nous partageons tous des objectifs simples : un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et un avenir plus sûr pour nos citoyens et nos communautés à l'abri du détournement des armes classiques et de leur prolifération. La réalisation de ces objectifs simples est, de toute évidence, complexe et difficile mais pas impossible. Il nous faut seulement agir.

M^{me} Gottemoeller (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est offerte de faire quelques observations au nom de la délégation des États-Unis. Nos félicitations s'adressent à la Présidence et aux membres nouvellement élus du Bureau. Les États-Unis appuient les efforts que vous déployez pour que les travaux de la Première Commission, au cours de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, soient couronnés de succès.

Ma délégation espère mettre à profit la session productive de l'année dernière et les succès remportés au cours de l'année écoulée alors que nous œuvrons tous en faveur d'une approche équilibrée et réaliste à l'égard de la limitation des armements, du désarmement et de la non-prolifération au niveau multilatéral. Pour les États-Unis, la voie suivie depuis Prague était toute tracée, les premières tâches ayant été

établies de longue date et clairement définies. Aujourd'hui, cette voie pénètre en terrain inconnu. Les États-Unis s'engagent à tracer de nouvelles voies, à accélérer cette dynamique.

J'aimerais, pour commencer, évoquer le Traité signé en 2010 entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (nouveau Traité START). Le Traité est entré en vigueur le 5 février dernier. Sa mise en œuvre ne rencontre pas d'obstacle et contribue positivement aux relations américano-russes. Ce traité représente une étape importante sur la voie menant à un monde sans armes nucléaires. Comme mon collègue de la Russie l'a souligné, je me félicite que nous tenions, au cours de la présente session, une réunion commune consacrée à la mise en œuvre réussie du nouveau Traité START. Comme chaque traité pose les bases du traité suivant, nous pensons que cette précieuse coopération jettera les bases de nouvelles réductions plus significatives. Nous notons également avec satisfaction que la Secrétaire Clinton et le Ministre des affaires étrangères Lavrov ont procédé, le 13 juillet dernier, à un échange de notes diplomatiques, afin de permettre l'entrée en vigueur de l'Accord américano-russe sur la gestion et l'élimination du plutonium et ses protocoles. En vertu de cet accord, chaque pays s'engage à éliminer au moins 34 tonnes de plutonium de qualité militaire excédentaire, soit une quantité suffisante pour la fabrication de 17 000 armes nucléaires.

Les États-Unis ont fait d'immenses progrès au cours de l'année écoulée pour endiguer la prolifération. Ils se sont activement employés à mettre en œuvre le Plan d'action adopté par la Conférence des Parties chargée d'examiner en 2010 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en cherchant à renforcer les trois piliers du Traité. En mai 2011, le Président Obama a soumis au Sénat américain pour conseil et approbation les protocoles des Traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires en Afrique et dans le Pacifique Sud. Nous sommes en négociation avec les parties aux traités portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est et en Asie centrale en vue d'aboutir à un accord permettant aux États-Unis de signer les Protocoles à ces deux traités.

Le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) constitue la pierre angulaire du régime de non-prolifération, en offrant les garanties nécessaires concernant l'utilisation

de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Les États-Unis, de concert avec d'autres États membres et le Secrétariat de l'AIEA, ont mis sur pied un éventail de mesures destinées à renforcer ce système, notamment par le biais de l'universalisation de son protocole additionnel. Nous coopérons avec d'autres parties au TNP sur les mesures visant à dissuader des États de violer le Traité puis de s'en retirer. Assurer la sécurité nucléaire à l'échelle mondiale est un défi connexe. Nous avons été heureux d'accueillir l'année dernière un sommet, au cours duquel 47 dirigeants mondiaux se sont engagés à l'égard de l'objectif visant à garantir, dans les quatre ans à venir, la sécurité de toutes les matières nucléaires sensibles. Nous préparons activement le suivi de ce sommet en 2012, qui se tiendra en République de Corée. Les États-Unis continuent de s'employer activement à honorer leurs obligations au titre de l'article IV du TNP en ce qui concerne la coopération nucléaire pacifique au niveau international avec les États qui respectent leurs obligations en matière de non-prolifération, notamment par le biais de l'initiative en faveur des utilisations pacifiques, annoncée par la Secrétaire Clinton lors de la Conférence d'examen de l'année dernière. Le développement planétaire de l'énergie nucléaire ne doit pas s'accompagner d'une menace accrue de prolifération nucléaire.

J'en viens maintenant au respect. Le respect des traités et accords est un élément central de l'architecture de sécurité internationale et indispensable à la paix et à la stabilité mondiales. Au cours de la présente session de la Première Commission, les États-Unis parraineront à nouveau un projet de résolution intitulé « Respect des accords et obligations en matière de non-prolifération, de limitation des armements et de désarmement » (A/C.1/66/L.47). Le projet de résolution sur le respect présenté cette année, reconnaît, comme les projets précédents, le large consensus qui s'est dégagé sur cette question au sein de la communauté internationale, à savoir que le manquement au respect met en péril la paix et la stabilité internationales. Nous appelons la Commission à appuyer ce projet de résolution.

À l'instar de nombreux pays ici présents, les États-Unis se préparent à la septième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, qui doit se tenir en décembre. Cette conférence sera l'occasion de renforcer la

Convention sur les armes chimiques de façon qu'elle puisse relever ce défi : promouvoir le progrès de la science tout en limitant le risque qu'elle soit utilisée à des fins négatives. Nous inviterons les États membres à envisager de nouvelles méthodes pour accroître la confiance dans le respect, grâce à une meilleure transparence, une mise en œuvre plus efficace, une série de mesures de confiance renforcées et une utilisation coopérative des dispositions consultatives de la Convention sur les armes biologiques. En outre, nous devons nous pencher ensemble sur des mesures destinées à faire obstacle à la menace du bioterrorisme, à détecter une attaque, où qu'elle se produise, et à y répondre efficacement.

Concernant la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes chimiques et sur leur destruction, les États-Unis se félicitent des progrès réalisés vers l'instauration d'un monde exempt d'armes chimiques. Les progrès accomplis à ce jour sont le résultat des efforts conjugués des 188 États membres de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Pour leur part, les États-Unis continuent de progresser en ce qui concerne la destruction de leurs armes chimiques. D'ici à avril 2012, nous prévoyons la destruction de 90 % de nos stocks. Les 10 % restants seront détruits tout en accordant la plus haute priorité à la sécurité des populations, à la protection de l'environnement et au respect des règles nationales en matière de sûreté et d'émissions, comme il est stipulé dans la Convention.

J'en viens maintenant à nos efforts en faveur d'objectifs pour l'avenir. Certes, un travail important a été accompli, mais les États-Unis ne s'en contenteront pas. Nous travaillons à de nouvelles mesures en matière de maîtrise des armements et de désarmement. En signant le nouveau Traité START, le Président Obama a clairement démontré que les États-Unis s'engageaient à poursuivre un processus graduel de réduction du nombre total d'armes nucléaires, en vue notamment d'aboutir dans l'avenir à un accord avec la Russie sur des réductions significatives de toutes les catégories d'armes nucléaires – stratégiques et non stratégiques, déployées et non déployées. Pour ce faire, les États-Unis réexaminent leurs obligations stratégiques et élaborent des solutions concernant l'avenir de leurs stocks nucléaires. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) revoit également sa position en matière de dissuasion et de défense. Parallèlement à cela, les États-Unis sont tout disposés à

débatte sérieusement avec la Russie des questions de concept, de définition et de technique qui se poseront à nous au cours des prochaines étapes des négociations. De plus, comme l'a souligné le Président Obama, les États-Unis ont pris l'engagement d'assurer la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et ont confié au Sénat américain et à l'opinion publique américaine la tâche d'analyser le bien-fondé de ce traité. Parallèlement à cela, nous demandons à tous les gouvernements de réaffirmer leur engagement de ne pas procéder à des essais nucléaires explosifs. Nous remercions et félicitons le Ghana et la Guinée d'avoir ratifié le Traité l'année dernière. Nous demandons aux États énumérés à l'annexe 2 de se joindre à nous dans la marche vers la ratification. Lors de la Conférence sur l'article XIV, le mois dernier, la Sous-Secrétaire d'État, M^{me} Ellen Tauscher, déclarait ce qui suit :

« Nous ne nous attendons pas à ce que le chemin restant jusqu'à l'entrée en vigueur se fasse rapidement ou facilement. Toutefois, nous poursuivons sur cette voie parce que nous savons que le TICE contribue à la sécurité des États-Unis et à celle du monde. »

Les États-Unis sont également impatients d'entamer la négociation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles. Bien que nous pensions que la Conférence du désarmement est l'instance internationale la plus appropriée pour la négociation d'un accord multilatéral sur la limitation des armements, nous n'avons pas caché notre déception face à l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement concernant un traité d'interdiction de la production de matières fissiles, une frustration éprouvée par de nombreux pays et déjà évoquée ce matin, dans cette salle. La Secrétaire Clinton a fait savoir à la Conférence du désarmement que notre patience n'était pas illimitée. Néanmoins, nous sommes encouragés par le fait que les cinq États dotés d'armes nucléaires (P-5) entreprennent des efforts conjoints pour faire progresser les négociations au sein de la Conférence du désarmement sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles. Les cinq États dotés d'armes nucléaires mènent des consultations auxquelles d'autres pays seront associés dans l'avenir. Nous prévoyons de nous réunir à nouveau au cours de la présente session de la Première Commission de l'Assemblée générale. Ce processus exige du temps. Le règlement des questions qui ont enlisé la Conférence du désarmement sera complexe, mais nous pensons que

ce processus offre à la Conférence du désarmement les meilleures chances de se prononcer sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles en 2012.

J'aimerais pour terminer aborder brièvement les initiatives prises par le P-5 dans le domaine du désarmement. Un pas important pour les États-Unis est l'amorce d'un dialogue multilatéral régulier entre les membres du P-5. Le P-5 est attaché à la mise en œuvre du Plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen du TNP, en 2012. Un pas constructif dans ce sens a été franchi lors de la conférence qui s'est tenue en juin, à Paris, au cours de laquelle le P-5 a débattu des mesures de transparence, de vérification et de confiance. Tous les États du P-5 ont reconnu l'importance fondamentale que revêt la transparence pour la compréhension et la confiance mutuelles. À Paris, nous avons procédé à un échange de vues sur les questions de doctrine et de capacités nucléaires et débattu d'éventuelles mesures de transparence et de confiance volontaires. Nous nous sommes penchés sur les mesures prises pour mettre en œuvre nos engagements au titre de l'article VI, y compris la notification, un sujet de grande importance pour la communauté du TNP et vis-à-vis duquel le P-5 a une responsabilité particulière. Nous nous apprêtons à informer le Comité préparatoire du TNP pour 2014 de nos approches en matière de notification.

Afin de garantir un processus continu, le P-5 a approuvé à Paris la création d'un groupe de travail sur les définitions et la terminologie dans le domaine nucléaire. Nous avons débattu des défis techniques liés à la vérification. Nous poursuivons les débats sur cette question dans le cadre de consultations techniques au niveau des experts. La première de ces consultations se tiendra au Royaume-Uni entre aujourd'hui et la prochaine conférence du P-5. La prochaine réunion du P-5 se déroulera parallèlement à la réunion en 2012 du Comité préparatoire du TNP.

Je voudrais souligner que nous pénétrons en terre inconnue. Nous sommes confrontés à des défis en matière de vérification comme nous n'en avons jamais rencontrés. À mesure que les arsenaux nucléaires diminuent, la vérification devient plus complexe. Les marges d'erreur augmentent. Nous sommes déterminés à rechercher les moyens de surmonter ces défis, car nous estimons que la transparence sera plus importante que jamais. Les États-Unis sont fiers d'être à l'avant-garde des efforts de transparence, en déclarant publiquement le nombre de leurs stocks nucléaires, en

prenant part aux mesures d'inspection volontaires prévues par le traité, en œuvrant avec d'autres nations à la mise en place d'échanges entre militaires, scientifiques et laboratoires et à des visites sur site et en informant fréquemment d'autres pays de leurs programmes nucléaires et de leurs initiatives en matière de désarmement. Nous espérons que tous les pays se joindront à cet effort commun afin d'accroître la transparence et d'instaurer la confiance mutuelle. Les progrès en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération l'exigent.

Nous espérons que nos collègues auront trouvé éclairant l'exposé général que je viens de faire. La délégation des États-Unis prévoit de revenir plus en détail sur les nombreux aspects de l'ordre du jour de cette année au cours de nos dialogues interactifs. Je puis vous assurer que les États-Unis poursuivront avec ténacité les objectifs importants qu'ils se sont fixés en matière de désarmement et de sécurité internationale. Nous sommes impatients d'entendre les déclarations de nos collègues et nous nous réjouissons à la perspective de coopérer avec d'autres délégations sur les projets de résolution et de décision présentés cette année.

M. AlMutairi (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, au nom de l'État du Koweït, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes certains que, grâce à votre sagesse et à votre compétence, les travaux de la Première Commission seront efficacement conduits.

Nous voudrions également féliciter les membres du Bureau et souligner notre volonté de travailler avec vous, Monsieur le Président, ainsi qu'avec les membres du Bureau, de façon que les travaux de cette importante commission soient couronnés de succès.

Les États ont toujours eu pour objectif la création d'un monde exempt d'armes nucléaires. Cependant, pour atteindre un tel objectif, les défis nombreux et variés qui menacent la crédibilité des conventions et accords portant sur le désarmement nucléaire doivent être relevés. Nous sommes fermement convaincus que la possession d'armes nucléaires n'apporte pas une sécurité absolue aux États. Malgré la persistance de ces défis, la possibilité est offerte au monde d'atteindre l'objectif souhaité, à savoir se débarrasser des armes nucléaires. Fermement convaincu de l'importance de créer un monde exempt d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive, mon pays a notamment ratifié les conventions et accords internationaux suivants : le

Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes chimiques et sur leur destruction, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction et les accords de garanties intégrales et les protocoles additionnels du système d'alerte rapide des accidents nucléaires.

En outre, le Koweït a signé la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, en septembre 2005, convaincu des dangers inhérents à la possession d'armes de destruction massive par des groupes terroristes, notamment de la menace que cela représenterait pour la sécurité régionale et internationale. À cet égard, le Koweït a soumis à l'ONU un rapport annuel où figurent les mesures qu'il a arrêtées pour garantir la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, sur les mesures à prendre pour empêcher les groupes terroristes d'acquérir les composantes d'armes de destruction massive. En ce qui concerne le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, le Koweït s'est félicité de l'adoption par l'Assemblée générale, en décembre 2005, de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites.

Du fait de sa confiance absolue dans le rôle important joué par l'ONU pour faire face aux défis en matière de désarmement et de prolifération des armes de destruction massive, notre pays entend préserver l'élan réalisé en matière de désarmement et atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires en appuyant le processus de négociation. Nous saluons également les réunions et conférences qui ont eu lieu sur ce sujet, la dernière en date étant la Conférence du désarmement tenue à New York, en 2010, et la Conférence d'examen du TNP, qui s'est également tenue à New York, en mai 2010. À cet égard, j'aimerais réaffirmer l'importance que mon pays attache à la convocation de la conférence internationale prévue en 2012 et la nécessité d'aboutir à un accord sur le désarmement sous un contrôle international, ainsi que la nécessité d'aboutir à un accord portant sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Toutefois, nous constatons que, près de 16 ans après l'adoption de la résolution sur le Moyen-

Orient lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP en 1995, qui appelle à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, rien ne s'est jusqu'ici réalisé. Néanmoins, nous espérons que tous les États respecteront leurs engagements et obligations aux termes des dispositions du TNP.

Nous ne pouvons que rappeler aux membres qu'Israël continue d'être le seul pays du Moyen-Orient à ne pas s'être joint au TNP. Cela représente un défi pour la légitimité internationale et le système de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). À ce propos, nous voudrions appeler l'attention sur le libellé de la résolution GC (53) RES/117, adoptée par la Conférence générale de l'AIEA, dans laquelle elle se dit préoccupée par les capacités nucléaires d'Israël et souligne la nécessité de soumettre toutes les installations nucléaires d'Israël au système de garanties de l'Agence. Mon pays appuie le droit des États à se doter des techniques et du savoir-faire nécessaires à une utilisation à des fins pacifiques de l'énergie nucléaire, à l'abri de toute discrimination. Nous demandons à la République islamique d'Iran de coopérer et d'emprunter la voie du dialogue et de la compréhension en se conformant aux résolutions de la légitimité internationale et en coopérant avec l'AIEA, ce qui permettra d'instaurer la confiance et de dissiper les peurs, en raison notamment du fait que le risque d'accidents nucléaires s'est accru ces dernières années. Les dangers résultant de ces accidents ignorent les frontières entre États. Il n'est que de nous rappeler les conséquences de l'accident de Fukushima.

Ma délégation attend avec impatience les consultations et discussions qui auront lieu au sein de la Commission et espère qu'elles seront positives et transparentes, ce qui permettra d'aboutir à un consensus répondant aux aspirations des États Membres à la paix et la sécurité internationales.

M. Kim Sook (République de Corée) (*parle en anglais*): Ma délégation souhaite tout d'abord se joindre aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Commission. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau pour leur élection. Je suis certain que, sous votre présidence éclairée, nous nous acquitterons de ce long mois de délibérations. Je saisis cette occasion pour remercier M. Sergio Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, des efforts intenses qu'il a déployés

pour soutenir les travaux de la Commission. Je tiens à l'assurer du plein appui et de la coopération de ma délégation.

Ces dernières années, nous avons pris de nombreuses mesures positives en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération. Rien que l'année dernière, nous avons assisté à la signature du Traité de 2010 entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures de réduction et de limitation des armements stratégiques offensifs (nouveau Traité START), au Sommet de Washington sur la sécurité nucléaire et à l'adoption du Document final de la huitième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le nouveau Traité START est entré en vigueur en février dernier, s'ajoutant à l'élan mondial en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Ce pas en avant, ainsi que la proposition en cinq points pour le désarmement nucléaire du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, et la vision d'un monde exempt d'armes nucléaires du Président américain Obama traduisent une reconnaissance de longue date par la communauté internationale du fait que le désarmement et la non-prolifération sont, une fois encore, au cœur des priorités internationales.

Alors que nous sommes réunis ici aujourd'hui, sur cette scène mondiale, abstenons-nous de toute autosatisfaction stérile en contemplant nos réalisations récentes et franchissons de nouvelles étapes. En effet, nous devons saisir collectivement la chance unique qui s'offre à nous. Ma délégation est fermement convaincue que pour relancer les initiatives mondiales en faveur du désarmement nucléaire et de la non-prolifération, il est de la plus haute importance de rétablir la confiance et d'insuffler un esprit de coopération entre les États dotés d'armes nucléaires et les États qui ne le sont pas. Ces derniers doivent respecter scrupuleusement leur engagement à l'égard de la non-prolifération et les premiers doivent apporter leur contribution en faisant des progrès réels en matière de désarmement nucléaire. En particulier, il importe de mettre fidèlement en œuvre les conclusions et recommandations en 64 points pour des mesures de suivi adoptées lors de la Conférence d'examen du TNP en 2010.

Nos espoirs concernant la revitalisation de la Conférence du désarmement n'ont jamais été aussi grands. En nous penchant sur les aspirations de la communauté internationale, nous avons relevé les

initiatives menées cette année par de nombreuses délégations. Néanmoins, la Conférence du désarmement continue de faire peu de progrès, mettant à mal la patience de la communauté internationale.

En outre, la Commission du désarmement n'a adopté aucun document final ou recommandation depuis 1999. C'est donc le mécanisme de désarmement dans son ensemble qui est sévèrement ébranlé. La relance de la Conférence du désarmement est au cœur de toute solution. Fervent défenseur des initiatives multilatérales en faveur du désarmement et de la non-prolifération, le Gouvernement coréen s'est joint à d'autres pays pour demander l'organisation d'un débat sur la revitalisation de la Conférence du désarmement, en juillet dernier.

Par ailleurs, comme ma délégation l'a proposé à plusieurs reprises, il serait souhaitable de mettre sur pied un groupe d'éminentes personnalités, sous la supervision du Secrétaire général, afin de dégager des solutions permettant de surmonter les difficultés que rencontre actuellement la Conférence du désarmement. Les recommandations d'éminentes personnalités ayant de l'expérience dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales contribueraient beaucoup à la revitalisation de la Conférence du désarmement. J'espère sincèrement que la Conférence du désarmement parviendra à un consensus sur un programme de travail au cours de sa première séance plénière en 2012, ce qui lui permettrait d'engager un travail de fond.

Il est évident que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) revêt une importance tant politique que pratique pour la communauté internationale. Aujourd'hui, 15 ans après l'ouverture à la signature du Traité, ici même à New York, le TICE bénéficie d'un soutien quasi universel, ayant été signé par 182 États et ratifié par 155. Toutefois, les objectifs du Traité ne seront pas pleinement atteints tant qu'il ne sera pas entré en vigueur et n'aura pas réalisé son universalité. La septième Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, tenue le 23 septembre, nous a permis à nouveau de renouveler notre attachement au TICE et à ses objectifs. Nous sommes d'avis que le moment est désormais venu de traduire les déclarations en un appui efficace au Traité. C'est pourquoi nous prions instamment tous les États qui n'ont pas encore signé ni ratifié le TICE, notamment les États énumérés à l'annexe 2 dont la ratification est indispensable, de le

faire dans les meilleurs délais, l'objectif étant l'entrée en vigueur du Traité en 2012. En attendant l'entrée en vigueur du TICE, la communauté internationale doit continuer de réaffirmer sa détermination de s'abstenir de procéder à des explosions nucléaires ou d'agir d'une façon qui nuise à l'objectif du Traité.

J'en viens maintenant aux questions urgentes touchant nos efforts internationaux collectifs en matière de non-prolifération. Les programmes nucléaires de la Corée du Nord continuent de représenter une grave menace pour la paix et la sécurité régionales, ainsi qu'un défi sans précédent pour le régime international de non-prolifération. En plus des deux essais nucléaires menés par la Corée du Nord, l'un en 2006 et l'autre en 2009, le pays a révélé l'année dernière l'existence d'une installation d'enrichissement de l'uranium à Yongbyon. Cette révélation a suscité une vive émotion au sein de la communauté internationale, car cela permettrait à la Corée du Nord de mettre au point des armes nucléaires.

Il va sans dire que la poursuite par la Corée du Nord d'un programme d'enrichissement de l'uranium constitue une violation flagrante des résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009) du Conseil de sécurité, lesquelles exigent de la Corée du Nord qu'elle mette immédiatement fin à toutes ses activités nucléaires. Face aux actes réitérés de défiance de la Corée du Nord, la communauté internationale a répondu de manière unie et ferme aux ambitions nucléaires de la Corée du Nord, notamment sur la question de l'enrichissement de l'uranium. Ainsi, le mois dernier, la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a adopté à l'unanimité une résolution dans laquelle elle se disait préoccupée par les programmes d'enrichissement de l'uranium et de construction d'un réacteur à eau légère engagés par ce pays et réaffirmait que, contrairement aux exigences des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, la Corée du Nord n'avait pas renoncé à ses programmes nucléaires existants.

La question de savoir comment aborder la question nucléaire de la Corée du Nord demeure essentielle pour garantir la paix et la sécurité en Asie du Nord-Est, ainsi que pour préserver l'intégrité du régime mondial de non-prolifération. Dans le cadre des efforts déployés par la communauté internationale, mon gouvernement continuera d'adopter une approche de principe dans le règlement de la question nucléaire de la Corée du Nord, en mettant fidèlement en œuvre les sanctions décidées en vertu des résolutions du

Conseil de sécurité, mais en laissant la porte ouverte au dialogue. Les récents dialogues intercoréens, qui se sont tenus en juillet et septembre derniers, illustrent ces efforts. Nous exhortons la Corée du Nord à répondre à nos appels, à faire preuve de volonté et de sincérité à l'égard de la dénucléarisation par le biais de mesures concrètes, de façon que soient réunies les conditions d'une reprise des pourparlers à six. J'insiste sur le fait qu'il est fondamental et urgent pour la Corée du Nord de cesser immédiatement toutes ses activités nucléaires, en particulier l'enrichissement de l'uranium, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Nous continuerons d'œuvrer étroitement avec les pays concernés en faveur de l'objectif de la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la Corée du Nord.

Toutes les parties au TNP ont le droit d'exploiter l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, dès lors qu'elles respectent scrupuleusement leurs obligations en matière de non-prolifération. Par ailleurs, nous estimons que, face au risque de prolifération inhérent aux techniques nucléaires sensibles et aux activités liées au cycle du combustible, les États recourant à ces techniques et menant ces activités, qui peuvent être détournées à des fins non pacifiques, doivent démontrer un haut niveau d'attachement à la non-prolifération afin d'inspirer la confiance au niveau international. C'est pourquoi nous estimons que les interrogations et les craintes suscitées par les intentions nucléaires de l'Iran devraient être levées aussi rapidement que possible, de façon que l'Iran puisse regagner la confiance de la communauté internationale. En effet, le règlement rapide et pacifique de la question nucléaire iranienne contribuera non seulement aux efforts pour renforcer le régime de non-prolifération nucléaire, mais aussi à la stabilité au Moyen-Orient.

Outre les questions traditionnelles posées par la non-prolifération, celle de la sûreté et de la sécurité nucléaires mérite une attention particulière de la part de tous les pays afin de prévenir des accidents catastrophiques et de se prémunir contre la menace constante du terrorisme nucléaire. À cet égard, ma délégation considère que l'accident tragique survenu en mars à Fukushima a de lourdes incidences sur le plan mondial en termes de sûreté et de sécurité nucléaires. Ma délégation est consciente de la synergie croissante qui existe entre la sûreté et la sécurité nucléaires et estime que les mesures de sûreté et de sécurité nucléaires doivent être élaborées et mises en œuvre de façon intégrée. À ce propos, force est de reconnaître

que les incidents résultant de l'acquisition, de l'utilisation, du transport et du stockage non autorisés de matières nucléaires, ou d'attaques contre des installations nucléaires, peuvent avoir des conséquences analogues à celles causées par une émission accidentelle de rayonnement.

Étant donné que le risque de terrorisme nucléaire constitue la menace la plus grave pour la sécurité mondiale, ma délégation participe aux efforts communs visant à améliorer la sécurité nucléaire grâce à la coopération internationale. À cet égard, le Sommet sur la sécurité nucléaire, qui se tiendra en Corée, en 2012, sera une excellente occasion de traiter du lien existant entre la sûreté et la sécurité nucléaires, de vérifier le respect des engagements contractés lors du Sommet de Washington l'année dernière et d'envisager des moyens nouveaux et efficaces de renforcer la sécurité nucléaire. Pour les États Membres qui souhaiteraient en savoir davantage sur cette question, la Corée tiendra cette semaine une réunion parallèle sur le Sommet sur la sécurité nucléaire de 2012, afin de fournir des informations sur l'état des préparatifs de ce sommet.

Enfin, la République de Corée estime que la question des armes classiques exige l'attention permanente de la communauté internationale. Nous appuyons entièrement les buts et principes d'un traité sur le commerce des armes. Afin qu'il bénéficie de l'adhésion du plus grand nombre de membres, un tel traité doit être le reflet de délibérations équilibrées portant sur sa viabilité, sa portée et ses principes. Nous veillerons par tous les moyens à ce que les débats aboutissent, dans les délais impartis, à une issue fructueuse.

Sous l'égide de l'ONU, des avancées encourageantes continuent d'être enregistrées en matière de désarmement, tant en ce qui concerne la non-prolifération nucléaire que l'objectif à terme d'un monde exempt de l'arme nucléaire. Cet objectif exigera du temps et un travail intense, mais nous poursuivrons sur cette voie et concentrerons nos efforts afin d'accomplir des progrès durables. À cet égard, ma délégation fait part de sa volonté d'œuvrer inlassablement au succès des travaux de la Première Commission à la présente session et au-delà, de jouer un rôle à la hauteur de ses moyens et de l'accent mis au niveau national sur les négociations multilatérales consacrées au désarmement et à la non-prolifération.

M^{me} Higgie (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*): Je tiens tout d'abord, au nom de mon

gouvernement, à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la présente session de la Première Commission. Ma délégation se félicite de travailler avec vous et votre équipe, et vous pouvez compter sur son plein appui dans l'exercice de votre tâche. La Nouvelle-Zélande participera activement aux travaux de la Commission, notamment en tant que coordonnateur de la Coalition pour un nouvel ordre du jour. Nous nous réjouissons également d'avoir parrainé le projet de résolution sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en coordination et partenariat avec l'Australie.

Cette année, les armes classiques ont figuré au premier plan, en particulier les éléments d'un traité sur le commerce des armes et de son élaboration. Des progrès notables ont été enregistrés vers l'universalisation et la mise en œuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions et le nouvel élan insufflé au Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, grâce au Groupe d'experts gouvernementaux, qui s'est réuni en mai, avant la tenue l'année prochaine de la Conférence d'examen du Programme d'action. La Nouvelle-Zélande a toujours soutenu le processus en cours, ce qui la conduira à adopter l'année prochaine un traité global sur le commerce des armes. Nous ne doutons pas qu'un traité international global et juridiquement contraignant, établissant des normes mondiales pour tous les transferts d'armes classiques, renforcera la stabilité et le développement aux niveaux régional et international.

Un traité sur le commerce des armes n'est peut-être pas la solution de tous les problèmes découlant de la fourniture et de la disponibilité au niveau international d'armes illicites, mais il constitue un élément clef dans les efforts visant le règlement de ces problèmes. Nous nous félicitons de l'efficacité avec laquelle les travaux sur le traité sur le commerce des armes ont été conduits par l'Ambassadeur Roberto García Moritán de l'Argentine, qui a permis que le libellé du traité reflète les points de vue de plus en plus convergents des États. Il nous a dotés de bases solides qui nous permettront de progresser au cours de la dernière réunion du Comité préparatoire, en février, et pendant la négociation officielle du traité, en juillet de l'année prochaine.

L'examen l'année prochaine du Programme d'action sur les armes légères et de petit calibre sera une occasion importante de vérifier si ce cadre, mis en

place en 2001, est suffisant pour affronter la menace à laquelle de nombreux collègues ici présents sont confrontés dans leurs propres régions. Dans certains pays, la situation a atteint un point critique. La réunion d'experts gouvernementaux de cette année, présidée par la Nouvelle-Zélande, a permis de faire en sorte que les débats au sein de la Conférence d'examen ne soient pas coupés de la réalité sur le terrain.

La mise en œuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions a pu progresser cette année, grâce notamment aux débats qui se sont déroulés dans le cadre de la deuxième Réunion des États parties tenue à Beyrouth le mois dernier. La vive réaction de la communauté internationale aux cas d'utilisation d'armes à sous-munition relevés cette année a mis en lumière la stigmatisation dont ces armes font aujourd'hui l'objet. Il est essentiel que les pays concernés par les souffrances humaines liées à l'utilisation d'armes à sous-munitions continuent de travailler ensemble afin de préserver les normes humanitaires élevées établies par la Convention. À juste titre, la volonté de placer les victimes innocentes de l'utilisation, de la production ou du commerce des armes – qu'il s'agisse d'armes à sous-munitions, de mines ou d'armes légères et de petit calibre – au centre de nos préoccupations est forte et va, selon nous, croissante.

Ma délégation regrette beaucoup de devoir à nouveau insister sur le contraste existant entre les progrès réalisés dans le domaine des armes classiques et l'impasse dans laquelle se trouve le mécanisme de désarmement des Nations Unies. Ma délégation est reconnaissante au Secrétaire général des efforts qu'il déploie pour permettre à la Conférence du désarmement de reprendre ses travaux. Comme le Haut-Représentant Duarte l'a déclaré ici-même, hier,

« [R]ien ne saurait remplacer le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement en tant qu'instance de coopération multilatérale. Elle demeure la grande "chaîne de montage" mondiale pour la construction et le maintien des règles mondiales en matière de désarmement. »
(A/C.1/66/PV.3)

La paralysie que connaît depuis longtemps la Conférence du désarmement préoccupe beaucoup ma délégation. Elle prive la communauté internationale d'une instance idoine pour la négociation de questions fondamentales telles que le désarmement nucléaire et les matières fissiles. En rendant impossible la poursuite

de l'examen de ces questions et d'autres questions centrales, la Conférence a hypothéqué le rôle d'« unique instance multilatérale de négociation », que lui a confié l'Assemblée générale, pour reprendre les termes utilisés par la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Nous savons tous qu'elle n'a jamais fonctionné en tant que telle depuis plus de 15 ans. Aucun résultat ne s'est dégagé de cette instance.

Dans une large mesure, les travaux intenses et urgents qui avaient présidé à la création de la Conférence ne bénéficient toujours pas de l'attention de la communauté internationale. L'Assemblée générale, qui a créé la Conférence du désarmement, doit mieux prendre en compte la Conférence. Après une impasse aussi longue, il incombe à l'Assemblée générale de prendre des mesures pour veiller à ce que les négociations sur les points à l'ordre du jour de la Conférence s'engagent dans les meilleurs délais. Si la Conférence du désarmement n'est pas en mesure de remplir son mandat en tant qu'instance de négociation, la gravité des questions soulevées exigera que l'on trouve d'autres moyens de poursuivre les négociations.

Je note que des progrès ont été récemment accomplis concernant les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. L'entrée en vigueur du Traité de 2010 entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs est très prometteuse. Nous espérons que ce traité sera pleinement mis en œuvre et que des travaux sur des mesures de suivi vont débiter.

La Conférence des Parties chargée l'année dernière d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) avait reconnu à juste titre les conséquences humanitaires catastrophiques qui découleraient de l'utilisation d'armes nucléaires. La voie à suivre, précise et globale, convenue lors de la Conférence d'examen pour des efforts futurs visant l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires est une autre source de satisfaction pour la Nouvelle-Zélande. Mais le plan d'action ne doit pas seulement être contemplé. Il doit être mis en œuvre, et dans son intégralité. Tous les États parties ont une responsabilité à cet égard, aussi nous les exhortons à s'acquitter dans les meilleurs délais de cette responsabilité. À ce propos, nous nous félicitons des réunions récemment organisées par les États dotés d'armes nucléaires, à Paris et à Genève, afin d'examiner leurs engagements. Nous espérons en savoir davantage sur ces travaux

dans les mois à venir. Il importe que le nouveau cycle d'examen du TNP, qui débute par la réunion que nous tiendrons l'année prochaine à Vienne, suscite un véritable élan avant la Conférence d'examen de 2015. Nous prions instamment toutes les parties de participer à la réunion du Comité préparatoire, en mai prochain, afin de débattre de la mise en œuvre de tous les éléments du plan d'action. Gardons en mémoire ce qu'a dit hier le Haut-Représentant Duarte, « Quand le désarmement progresse, le monde progresse. »

M. Diallo (Sénégal) : Monsieur le Président, je tiens à vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission et vous assure du plein soutien et de l'entière coopération de ma délégation. À ces félicitations, j'associe également tous les membres du Bureau.

Le Sénégal souscrit aux déclarations faites par les représentants du Nigéria et de l'Indonésie, respectivement, au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés.

L'année 2012 sera une année charnière dans l'agenda international du désarmement. Elle sera d'autant plus décisive que nous nous acheminons vers la Conférence des Nations Unies, attendue en juillet 2012, pour un traité sur le commerce des armes. Cette perspective est porteuse d'espoir parce que le processus préparatoire, mené sous la direction avisée de l'Ambassadeur Roberto García Moritán, nous permettra certainement de réaliser l'une des plus belles promesses de l'Organisation en faveur d'un monde moins chaotique. En effet, plusieurs régions du monde continuent de connaître, au moment où nous parlons, de graves problèmes de sécurité et de stabilité résultant de la circulation illicite des armes classiques.

Celles-ci constituent, en particulier en Afrique, de véritables armes de destruction massive qui alimentent et perpétuent les conflits, propagent la criminalité et les risques de terrorisme. Face à un tel défi, seul un instrument juridiquement contraignant universel et robuste sur le commerce des armes pourrait nous permettre d'avoir une maîtrise correcte de la circulation des armes classiques. Le Sénégal se félicite vivement de la dynamique positive ayant prévalu lors des trois premières sessions du Comité préparatoire et estime que notre engagement commun sur cette question doit rester fort jusqu'à la conclusion, en juillet 2012, d'un instrument juridiquement contraignant.

En dépit de l'élan positif et du regain d'enthousiasme suscités par le succès de la Conférence d'examen de septembre 2010, du sommet du Conseil de sécurité de septembre 2010 sur la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement et la conclusion du nouveau Traité START, les progrès en vue de la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires n'ont pas véritablement été à la hauteur de nos attentes.

Il faut noter, pour le déplorer, qu'aucun consensus n'a pu se dégager au sein des instances internationales du désarmement, qu'il s'agisse de la Conférence du désarmement que de la Commission du désarmement. Surmonter les difficultés qui nous éloignent de notre noble objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires reste un défi de taille mais sa réalisation est à notre portée à condition que l'on y consacre l'engagement et la volonté politique requis. Cet engagement et cette volonté politique doivent en effet se traduire par un sérieux effort diplomatique au niveau multilatéral en vue d'apporter une réponse collective et efficace aux défis de sécurité auxquels l'humanité fait face.

Dans la perspective des discussions auxquelles la présente session va donner lieu, je voudrais rappeler les neuf points qui doivent, de l'avis de ma délégation, être le soubassement d'une politique globale de sécurité et de paix. Premièrement, la réaffirmation de la volonté de débarrasser le monde des armes nucléaires en tant qu'objectif prioritaire qui doit recevoir le soutien de tous les États; deuxièmement, le renforcement de l'autorité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) qui passe par son universalisation; troisièmement, l'entrée en vigueur dans les meilleurs délais du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la négociation et l'adoption d'un instrument contraignant interdisant la production de matières fissiles à des fins militaires ainsi que d'une convention sur les armes nucléaires pour renforcer le dispositif régissant le désarmement et la non-prolifération; quatrièmement, l'adoption par les États dotés d'armes nucléaires d'un programme irréversible, vérifiable et plus ambitieux de réductions de leurs arsenaux et, concomitamment, l'octroi aux États non dotés de l'arme nucléaire de garanties de sécurité à travers un instrument contraignant; cinquièmement, une plus grande adhésion au Traité sur les zones exemptes d'armes nucléaires qui contribuent de manière décisive au renforcement de la confiance et à la stabilité. À cet

égard, nous appelons tous les acteurs à s'impliquer de bonne foi pour la correcte mise en œuvre des conclusions de la dernière Conférence d'examen du TNP relative à la convocation en 2012 d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient; sixièmement, le respect du droit des pays à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et le renforcement de l'autorité et des capacités de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA); septièmement, une attention particulière à la problématique de la circulation illicite des armes classiques, y compris les armes légères et de petit calibre. Dans ce cadre, nous attendons toujours avec impatience la tenue d'un sommet sur les armes classiques au niveau du Conseil de sécurité, à l'instar de celui portant sur les armes nucléaires; huitièmement, un engagement fort pour que l'instrument international sur le marquage et le traçage des armes légères devienne juridiquement contraignant; neuvièmement, enfin, une correcte mise en œuvre du Document final de la quatrième Réunion biennale des États sur l'application du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre.

Je suis sûr que la majeure partie des délégations ici présentes ont, à leur sujet, les mêmes préoccupations et vues que celles exprimées par ma délégation. Aussi voudrais-je les assurer de sa totale disponibilité à travailler dans le sens de leur mise en œuvre.

M^{me} Harbaoui (Tunisie) : Monsieur le Président, je tiens, au nom de la délégation tunisienne, à vous présenter mes félicitations les plus sincères pour votre élection à la présidence de la Première Commission et dire toute l'appréciation de ma délégation pour le travail effectué par M. Miloš Koterec durant la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Je tiens également à saluer M. Sergio Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement. De même, je tiens à vous assurer du soutien et de la coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre mission afin que nos travaux aboutissent à des résultats tangibles. Ma délégation s'associe aux interventions faites au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique.

Encore une fois cette année, notre commission se réunit à un moment critique pour examiner les progrès accomplis dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale afin de relever les différents défis posés aux régimes de non-prolifération et de

désarmement et, partant, à la paix et à la sécurité internationales. Les réunions tenues en marge du débat général de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, respectivement sur la sûreté et la sécurité nucléaires et sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ont démontré que beaucoup d'efforts restent à faire pour parvenir à une évolution concrète dans le domaine du désarmement général.

Depuis la tenue de la session de fond de la Commission du désarmement pour l'année 2011, clôturant ainsi la dernière réunion de son cycle triennal, il est désormais de notre devoir de préserver cette dynamique pour que nos efforts ne s'effritent pas afin d'aboutir à des solutions qui tiennent compte des préoccupations de toutes les parties ainsi que des besoins de tous les États et de toutes les régions en termes de sécurité et de stabilité.

La Tunisie saisit cette occasion pour réaffirmer sa conviction que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du régime de non-prolifération. La réalisation de cet objectif reste subordonnée à la mise en œuvre effective de toutes les dispositions du Traité et à son universalisation en préservant l'équilibre entre ses trois piliers que sont le désarmement nucléaire, la non-prolifération et la coopération entre les États parties pour les utilisations pacifiques.

Le Moyen-Orient reste l'une des zones les plus sensibles en raison surtout du refus de certaines parties de se joindre au TNP et de placer leurs installations nucléaires sous le régime des garanties intégrales de l'AIEA, et ce malgré les nombreux appels des autres États de la région ainsi que des appels de l'Assemblée générale dans ses multiples résolutions pertinentes. À cet égard, nous appelons la communauté internationale, et notamment les puissances influentes, à prendre des mesures urgentes et concrètes pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région.

La Tunisie souscrit fortement à ces espoirs et se félicite de la prochaine conférence, en 2012, sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Cette échéance fera certaine date en matière de désarmement et contribuera à l'instauration de la paix dans une région où les tensions sont sans cesse exacerbées.

Ma délégation se félicite de l'augmentation croissante du nombre d'États parties au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et estime que l'universalisation de ce traité est à même de

contribuer considérablement et positivement au processus du désarmement nucléaire en faveur de l'établissement de la paix et de la sécurité dans le monde. Nous renouvelons l'appel aux États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier ce traité. L'installation sur notre territoire de deux stations du Système international de surveillance et leur fonctionnement régulier depuis quelque temps témoignent également de cet engagement.

Conscient de toute l'importance que revêt la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et de ses effets évidents sur la paix et la sécurité internationales, mon pays, qui a ratifié cette convention et a achevé la destruction des stocks de mines antipersonnel, exprime l'espoir de voir tous les États parties participer à ce processus en vue de la réalisation des objectifs de cet instrument.

En ce qui concerne la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, la Tunisie accorde une grande importance à la Convention et est déterminée à continuer d'agir dans son cadre afin d'atteindre l'objectif fondamental consistant à appliquer et à renforcer l'interdiction des armes chimiques. Nous appelons à cet effet à la réalisation des objectifs et dispositions de cette convention, notamment en matière de coopération internationale et dans le domaine des activités chimiques à des fins pacifiques.

Nous saluons également les résultats positifs de la réunion du Groupe d'experts gouvernementaux pour la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous appelons les États membres à soumettre, sur une base volontaire, leurs rapports nationaux tous les deux ans. Dans ce cadre, ma délégation fait siennes les recommandations destinées à donner un nouvel élan à la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international en vue de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères illicites mais exprime son inquiétude quant à l'augmentation du nombre d'armes légères en circulation dans le monde. Une action internationale est, à cet égard, requise afin de venir à bout du commerce illicite et de la possession illégale d'armes légères, notamment dans les zones de crises et de conflits.

Les zones frontalières restent, ainsi, un lieu privilégié pour ce genre de trafic et où une vigilance accrue et une coopération active entre les États de la sous-région et les partenaires internationaux sont nécessaires afin d'empêcher que ces armes ne menacent les efforts de stabilité entrepris ou ne tombent entre les mains de groupes terroristes pour menacer la sécurité et la stabilité des États et porter préjudice aux populations civiles. Des mécanismes de concertation sous-régionaux gagneraient, à cet égard, à être mis en place afin de parvenir d'une manière efficace et coordonnée à arrêter ce fléau dont les responsables ne sont pas uniquement les détenteurs d'armes mais également les pourvoyeurs et les fabricants dont la responsabilité est également engagée.

Monsieur le Président, pour terminer, je voudrais souligner à nouveau l'importance qu'accorde la Tunisie à toutes les questions du désarmement multilatéral et son engagement et sa détermination à coopérer pleinement avec vous et avec les membres du Bureau, tout en souhaitant plein succès aux travaux de la Commission.

M. Al-Saadi (Yémen) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, il m'est très agréable de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Nous sommes certains que votre expérience et celle des membres du Bureau contribueront au succès des travaux de la Commission.

La délégation de mon pays s'associe à l'intervention faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des non-alignés. Elle souhaite confirmer que la République du Yémen est très attachée aux objectifs et principes du désarmement, notamment du désarmement nucléaire. Elle estime que la coopération multilatérale, le dialogue, la transparence, la confiance entre les États et la volonté politique sont les meilleurs moyens de parvenir au désarmement complet, réduire la dissémination des armes et instaurer un monde de paix, d'harmonie et de stabilité. Ma délégation exprime sa préoccupation en raison de la situation internationale actuelle sur les plans de la sécurité internationale et du désarmement et, à cet égard, nous appelons à de plus grands efforts pour prendre les mesures efficaces et concrètes qui permettront de faire avancer l'agenda international du désarmement général et complet et de la non-prolifération des armes nucléaires.

Mon pays a adopté des positions fermes en ce qui concerne le désarmement des armes de destruction

massive au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Et, compte tenu de notre engagement politique à l'égard de la paix et de la sécurité internationales, nous avons signé et ratifié les différents traités et conventions internationaux relatifs au désarmement. Mon pays reste pleinement déterminé à remplir ses obligations internationales conformément aux dispositions de ces traités et conventions.

Nous réaffirmons notre position constante sur la nécessité d'éliminer toutes les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires. C'est pourquoi nous appuyons le Traité d'interdiction complète des essais nucléaire et saluons les efforts du Secrétaire général des Nations Unies dans ce domaine. Nous encourageons fermement la non-prolifération de ces armes et de leurs composants. Nous avons mis en place des comités nationaux et promulgué des lois pertinentes dans ces activités. Nous renouvelons notre appel aux États dotés d'armes nucléaires à œuvrer concrètement au désarmement, à l'élimination de leurs arsenaux et à l'établissement de mécanismes pour le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires.

Le TNP est le principal pilier du régime de non-prolifération. Mon pays a adhéré au TNP pour instaurer la sécurité et la stabilité dans le monde, et plus particulièrement au Moyen-Orient. Cependant, le fait qu'Israël poursuive sa politique nucléaire pousse la région dans une course aux armements et menace sa stabilité et sa sécurité. Le silence international quant au programme nucléaire d'Israël l'encourage à continuer à défier la communauté internationale et à ne pas adhérer au TNP. Nous réaffirmons qu'Israël doit placer toutes ses installations sous les garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) étant donné que sa non-adhésion au TNP pose une grave menace à la stabilité et à la sécurité du Moyen-Orient.

Nous avons pris différentes mesures pour interdire le commerce illicite des armes légères et de petit calibre à travers la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies. Nous envisageons la mise en place d'un comité national de coordination pour rassembler les activités et politiques à cet égard, afin qu'il puisse devenir un point de centralisation nationale pour combattre le commerce illicite de ces armes et vienne s'ajouter à la promulgation des lois visant à combattre le trafic de ces armes. Étant donné qu'il s'agit là d'un phénomène important, nous avons présenté un projet de loi devant le Parlement en vue de

prendre des dispositions relatives à l'interdiction du port d'armes dans les grandes villes et à la confiscation des armes illicites. Toutefois, résoudre ce problème nécessite des efforts internationaux concertés en plus des efforts nationaux.

Nous tenons à souligner de nouveau le caractère central du Programme d'action des Nations Unies et la nécessité d'appuyer les efforts nationaux pour mettre pleinement en œuvre ses dispositions outre l'Instrument international de traçage et de marquage des armes légères et de petit calibre.

Nous demandons de nouveau des efforts et des mesures plus concrets pour traiter du commerce illicite des armes légères, qui compromet la paix et la sécurité de nombreuses sociétés, facilite l'accès à ses armes par des terroristes et des groupes transnationaux de la criminalité organisée et mène au ralentissement du rythme de développement de même qu'il accroît le chômage et la pauvreté. Il encourage également le terrorisme et la violence, avec des effets négatifs aux niveaux national et international. Nous appuyons l'établissement d'un mécanisme juridiquement contraignant et d'un contrôle international efficace pour mettre un terme au commerce illicite de ces armes.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires est une contribution efficace au TNP. Nous rappelons la nécessité de faire de la région du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive afin de réaliser l'universalité du TNP au Moyen-Orient, un engagement total à l'égard de toutes les dispositions du TNP sans exception, et la mise en œuvre de la résolution sur le Moyen-Orient distribuée par la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 des Parties au TNP. Depuis plus de 16 ans, aucun effort réel n'a été fait pour la mise en œuvre de cet instrument, bien qu'il soit un des principaux piliers de l'ensemble des mesures en vue de l'extension du TNP. Nous appelons également à la mise en œuvre des mesures concrètes sur le Moyen-Orient convenues par la Conférence d'examen de 2010, qui ont été concrétisées par un cadre concret, et à la conférence qui se tiendra en 2012.

Nous confirmons qu'il est important de permettre à tous les pays d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques de manière transparente et en coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et d'aider ces pays à mettre au point l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Les pays développés

doivent offrir une assistance technique au pays en développement conformément aux dispositions du TNP.

Monsieur le Président, pour terminer, nous réitérons que nous entendons coopérer avec vous et avec toutes les délégations afin de mener nos travaux à des résultats fructueux et de parvenir au désarmement général et complet, à la sécurité pour tous les peuples ainsi qu'à la paix et la stabilité dans le monde.

M. Acharya (Népal) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite, ainsi que les autres membres pour votre élection au Bureau de la Commission. Je vous assure du plein appui de ma délégation dans l'exercice de votre importante tâche. Ma délégation s'associe également à l'intervention faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des non-alignés.

Le Népal a constamment prôné le désarmement général et complet de toutes les armes de destruction massive, notamment des armes biologiques, chimiques, nucléaires et radiologiques, selon un calendrier convenu. En 1945, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, le monde a connu les effets dévastateurs de la technologie nucléaire utilisée à des fins de guerre. On peut à peine imaginer à quel point la situation serait catastrophique si les arsenaux nucléaires d'aujourd'hui devaient être utilisés sur un théâtre de guerre. Cette seule perspective devrait nous amener à prendre des mesures de fond, immédiates et crédibles pour le désarmement nucléaire.

En tant que partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, le Népal est convaincu de la nécessité d'éliminer les armes nucléaires pour parvenir, une fois pour toutes, au désarmement nucléaire et à la non-prolifération. La déclaration de zones exemptes d'armes nucléaires par la conclusion d'un traité contraignant est une mesure louable qui peut conduire progressivement à la dénucléarisation du monde.

Le plan d'action adopté par la Conférence d'examen du TNP de 2010 a ravivé l'espoir de progrès sur les trois piliers – désarmement, non-prolifération et utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Selon nous, ces éléments sont interdépendants et doivent être traités collectivement pour assurer un monde meilleur et plus sûr pour nous tous et pour les générations à

venir. Mais l'inertie, il ne faut pas l'oublier, est la plus grande menace au progrès sur tous ces piliers. De même, la conférence de 2012 sur l'établissement d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient serait, selon nous, un important moyen de progresser vers l'instauration de la paix au Moyen-Orient.

L'accessibilité de plus en plus grande aux armes légères et l'accroissement du trafic mondial en la matière, notamment dans les zones de conflit, sont une source de grave préoccupation. Le conflit est l'antithèse même du développement, et les armes légères ont ravagé la vie de populations dans le monde. Le Népal appuie pleinement la mise en œuvre effective du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Nous soutenons l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant destiné à réglementer les transferts d'armes internationaux afin d'accroître la transparence et la responsabilité. De même, le Népal appuie la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Les travaux de la Conférence du désarmement, seul organe de négociations multilatéral en matière de désarmement, doivent être revitalisés sans délai pour faire avancer les négociations multilatérales de désarmement, y compris sur le traité interdisant la production de matières fissiles. Il est temps également de mener à bien les réformes nécessaires aux procédures de travail et à l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement. Selon nous, la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement sera une importante mesure pour faire le point sur l'ordre du jour et le mécanisme de désarmement de manière globale et élaborer une future ligne de conduite.

Selon nous, il convient d'envisager la question du désarmement de manière globale. Le désarmement n'est pas seulement urgent d'un point de vue moral mais il est important dans une perspective économique. L'Article 26 de la Charte des Nations Unies prévoit de ne détourner vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde. C'est pourquoi nous sommes attristés d'apprendre que les dépenses militaires mondiales s'élèvent à plus de 1 600 milliards de dollars et ont augmenté dans ces dernières années malgré les crises mondiales financières et économiques. Le Document final de la Conférence internationale sur la relation entre le

désarmement et le développement, tenue en 1987, a prié la communauté internationale de consacrer une plus grande partie de ses ressources au développement économique et social en maintenant les dépenses militaires au niveau le plus bas possible. Tous les ans, au sein de la Commission, nous renouvelons notre attachement à cet objectif en adoptant, par consensus, une résolution sur la relation entre le désarmement et le développement. Malheureusement, nous n'avons pas respecté notre engagement, et le monde continue à gaspiller d'énormes sommes pour les dépenses militaires, alors qu'il investit de plus en plus chichement dans la paix, le développement et la coopération internationale. Le budget entier des Nations Unies ne représente qu'une minuscule partie des dépenses militaires mondiales, sans compter le budget consacré au maintien de la paix et au redressement économique.

Le Népal est fermement convaincu que les mécanismes régionaux complètent les initiatives destinées à promouvoir l'ordre du jour du désarmement mondial. Le Centre régional pour la paix et le développement en Asie et dans le Pacifique, situé à Katmandou, s'efforce de promouvoir le débat régional sur le copieux ordre du jour du désarmement. Compte tenu de l'importance de la région Asie-Pacifique ainsi que de l'ordre du jour du Centre, le processus de Katmandou nécessite, selon nous, d'être revitalisé pour faciliter le dialogue et les débats sur les nombreux défis contemporains, notamment l'instauration de la confiance dans la région. Le Népal, base du Centre, est pleinement attaché à le renforcer en tant qu'instance régionale des Nations Unies pour instaurer la compréhension et la confiance régionales en matière de paix et de désarmement.

Partant de cette perspective, nous demandons un appui renforcé du Centre de la part de la communauté internationale, notamment des États membres d'Asie, de la région Pacifique et au-delà, pour consolider ses travaux. Ce centre dispose d'un potentiel important pour des réalisations concrètes sur les questions relatives à la paix et au désarmement. Comme les années précédentes, le Népal, avec les autres pays auteurs, présentera, à la session en cours de la Commission, un projet de résolution intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique ». Nous apprécions grandement l'appui de toutes les délégations à ce projet de résolution.

Pour terminer, une approche multilatérale devrait être au cœur des progrès en matière de non-prolifération, de désarmement et de la promotion de la paix et de la sécurité internationale. La Première Commission, instance réellement multilatérale et de délibération ouverte, a un rôle important à jouer pour maintenir le cours des débats visant à élargir la compréhension, créer le consensus, instaurer la confiance et, en fin de compte, conduire vers le désarmement général et complet par tous les États membres. Nous appuyons les travaux de la Commission en vue de parvenir à des progrès tangibles dans les domaines de la paix, de la sécurité et du désarmement.

M. Kleib (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je prends la parole au nom de mon ambassadeur, qui actuellement, préside une autre séance. Nous vous félicitons, pour votre élection. De même, nous félicitons les autres membres du Bureau. Ma délégation est certaine que, sous votre direction compétente, les travaux de la Première Commission seront fructueux. Pour sa part, l'Indonésie vous assure de sa pleine coopération et de son appui. Nous entendons participer de manière concrète avec toutes les délégations aux travaux de la Commission. Nous nous associons aux interventions faites par le Mouvement des non-alignés et par le Myanmar au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Avant de poursuivre, je tiens à exprimer la pleine solidarité de l'Indonésie avec le Gouvernement et le peuple japonais à la suite des tragédies causées, cette année, par le tremblement de terre et le raz-de-marée suivis de l'accident de Fukushima. Nous leur souhaitons un rapide rétablissement de leur situation.

Nous savons tous qu'au cours de la dernière décennie peu voire pas de progrès ont été réalisés dans le domaine du désarmement nucléaire. L'Indonésie s'est réjouie, l'année dernière, de la réalisation du Traité de 2010 entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur les Nouvelles mesures de réduction et de limitation des armes stratégiques offensives (nouveau Traité START) et du résultat de consensus de la Conférence d'examen des Parties au Traité de non-prolifération nucléaire (TNP). Le chaleureux accueil de l'Indonésie et d'autres pays à ces deux réalisations était en effet bien mérité. Depuis lors, cependant, peu de progrès ont été effectués pour concrétiser la vision grandement proclamée d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le mécanisme de désarmement est dans l'impasse, et il n'y a guère eu

d'avancées en ce qui concerne le Plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010, notamment son mandat pour la convocation de la Conférence cruciale de 2012 sur le Moyen-Orient.

Les citoyens du monde attendent que nous remplissions tous nos devoirs et obligations respectifs pour instaurer un monde pacifique et sûr pour l'ensemble des peuples de toutes les régions. Ainsi, le fléau mortel des armes nucléaires doit être éliminé une fois pour toutes. En tant qu'ardent défenseur d'un monde exempt d'armes nucléaires, l'Indonésie participe depuis longtemps aux efforts destinés à faire avancer significativement les objectifs du désarmement nucléaire et de la non-prolifération au niveau mondial. Depuis de nombreuses années, l'Indonésie a choisi délibérément la voie de la coexistence internationale pacifique sans les vicissitudes du paradigme de la dissuasion nucléaire. Nous avons également entrepris un processus national de ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous espérons que notre attitude encouragera ceux qui n'ont pas encore ratifié cet instrument. L'Indonésie souhaite que les États dotés d'armes nucléaires adhèrent, le plus rapidement possible, au Protocole au Traité établissant une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est.

Notre monde progressera sur le plan socioéconomique et jouira d'une meilleure stabilité lorsque régneront la paix et la sécurité pour tous. Nous ne devons pas seulement rappeler, tous les ans, la peur des armes nucléaires mais également montrer à travers nos actes que nous entendons concrétiser la vision d'un monde exempt d'armes nucléaires. Pour cela et pour d'autres impératifs de sécurité mondiale, nous savons tous fort bien ce qui doit être fait. À cet égard, il est impératif que les États dotés d'armes nucléaires respectent leurs engagements pour parvenir au désarmement nucléaire complet et instaurent un meilleur climat pour faire avancer les importants objectifs du désarmement international.

L'absence de volonté politique s'est également traduite par la stagnation de l'ensemble du mécanisme de désarmement des Nations Unies. Alors que l'Indonésie demande aux pays de faire tout leur possible pour mettre fin à l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, la paralysie du mécanisme de désarmement peut être traitée au mieux par la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (SSOD-IV), dont l'Indonésie appuie pleinement la convocation urgente.

Les objectifs de l'écrasante majorité de la communauté internationale sont clairs : le désarmement nucléaire et, en attendant, des garanties négatives de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires avec une convention universelle et juridiquement contraignante interdisant les armes nucléaires. Le droit des États parties, au titre du TNP, d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques doit également être garanti en tout temps sans entrave incongrue.

Alors que nous entamons la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, l'Indonésie est pleinement consciente de la nécessité de réaliser des progrès tangibles sur toutes les questions de désarmement et de sécurité internationale. À cet égard, nous entendons participer activement à l'examen des questions relatives aux armes légères et de petit calibre, à un traité sur le commerce des armes et à un examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) et à toxines et sur leur destruction, tout en n'omettant pas les débats concernant la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est ou, bien sûr, tous autres débats sur le désarmement et la sécurité qui seront abordés durant l'année. En ce qui concerne un futur traité sur le commerce des armes, nous continuerons d'œuvrer pour que le droit de tous les États à l'intégrité territoriale soit reconnu à égalité avec les autres droits des États.

Quant aux groupes de la société civile et des organisations non gouvernementales, leur participation s'est révélée très utile pour favoriser une prise de conscience mondiale et appuyer la cause du désarmement. L'Indonésie se félicite de leur engagement tout comme celui des médias, de la jeunesse et des intellectuels pour aider à acquérir la volonté politique nécessaire dans d'importants secteurs.

Pour terminer, l'Indonésie souligne que toutes les parties prenantes doivent jouer leur rôle activement afin d'assurer le maintien de l'élan politique engendré l'année dernière.

M. Sefue (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation tient à vous féliciter pour votre élection bien méritée. Ces félicitations s'adressent également aux membres du Bureau. Nous vous faisons pleinement confiance et vous assurons de notre coopération et de notre appui. Ma délégation s'associe aux interventions faites par le Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique et par

l'Indonésie au nom du Mouvement des non-alignés. Nous nous félicitons également de la présence et de l'engagement de M. Sergio Duarte, Haut-Représentant du Secrétaire général pour les affaires de désarmement, et le remercions pour son intervention.

La République-Unie de Tanzanie appuie les différents instruments des Nations Unies consacrés au désarmement complet, irréversible et vérifiable couvrant tous les types d'armes. Nous sommes adhérents et signataires du Traité de Pelindaba dont le but est d'assurer que l'Afrique demeure une zone exempte d'armes nucléaires. Cependant, nous sommes particulièrement préoccupés par la menace à la sécurité représentée par la prolifération des armes légères et de petit calibre, notamment dans la région des Grands Lacs d'Afrique. Le désarmement est essentiel pour que les Nations Unies assument leur responsabilité fondamentale au titre de la Charte, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ma délégation est convaincue, comme chacun devrait l'être, que l'emploi et l'abus de toutes les catégories d'armes représentent une menace à la paix et à la sécurité. Les nombreux conflits et situations d'instabilité constatés dans différentes régions du monde sont des manifestations de ces violations. Toutes les armes, quelle que soit leur catégorie, mettent en danger la vie et les biens. C'est pourquoi nous demandons instamment que le débat sur le désarmement englobe toutes les catégories d'armes. La discrimination en matière d'armes accroît également la discrimination à l'égard des êtres humains. Pire, cette discrimination tend à dépendre de la disparité en matière de situation économique. Pour la République-Unie de Tanzanie, le désarmement ne devrait pas se limiter aux armes de destruction massive, notamment aux armes nucléaires, mais également couvrir les armes classiques, notamment les armes légères et de petit calibre, armes qui, pour nous, sont la plus grande cause de conflit, d'insécurité et d'instabilité.

Les armes légères et de petit calibre alimentent également la criminalité et nous avons vu et continuons de voir nos concitoyens et les visiteurs de nos pays être victimes de meurtres perpétrés à l'aide de ces armes. La menace actuelle de piraterie en est une caractéristique. D'autres exemples ont trait à des trafics de stupéfiants et à l'exploitation illégale de ressources naturelles. À l'ère de la mondialisation, la prolifération des armes légères illicites sous toutes leurs formes et manifestations touche, en fin de compte, les populations du monde entier. C'est

pourquoi nous devons œuvrer tous ensemble pour le désarmement complet afin d'instaurer un climat de sécurité pour la libre circulation des personnes et des biens et pour sécuriser les activités productives. Le développement et la liberté de mouvement des peuples sont très liés à leur sécurité. La meilleure façon pour la Première Commission de contribuer à mettre en œuvre ces facteurs fondamentaux de développement, c'est-à-dire la paix et la sécurité, est d'avancer dans la voie du désarmement complet.

La République-Unie de Tanzanie sait fort bien que les ressources de la communauté internationale pour les Nations Unies sont limitées et que toutes les régions ont un rôle à jouer en aidant l'Organisation à maintenir la paix et la sécurité internationales comme stipulé au chapitre VIII de la Charte. C'est pourquoi nous avons toujours participé aux programmes et projets conduits par les Nations Unies ou par les organisations régionales et sous-régionales pour parvenir à une paix et une stabilité durables.

C'est également pourquoi nous avons appuyé la résolution 1653 (2006) du Conseil de sécurité, qui traite, entre autres, du désarmement des groupes rebelles dans la région des Grands Lacs. De même, mon pays a participé activement aux différents processus et initiatives dans la région des Grands Lacs menés par le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre, sis à Nairobi. Nous continuons aussi d'œuvrer avec le secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, à Bujumbura, avec le secrétariat de la Communauté de l'Afrique de l'Est, à Arusha, et plusieurs missions et activités de maintien de la paix et d'instauration de la paix en Afrique, et ce malgré les maigres ressources dont nous disposons.

La République-Unie de Tanzanie n'appuie en aucun cas l'armement nucléaire de quelque pays que ce soit. Sans armes nucléaires ni autres armes de destruction massive, le monde serait sans nul doute un lieu où il ferait mieux vivre. À nos yeux, toutes les armes de destruction massive mettent gravement en danger la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'initiative prise par les États-Unis et la Fédération de Russie de s'engager à procéder au désarmement nucléaire. Nous appelons les autres puissances nucléaires à faire de même.

Il est également vrai que le désarmement peut être une entreprise coûteuse pour les pays en développement, notamment pour les moins développés

d'entre eux. Les ressources et le savoir-faire technique nécessaire pour un désarmement sûr n'existent pas toujours dans nombre de ces pays. Les écarts financiers et techniques à cet égard sont réels et requièrent l'appui des autres membres de la communauté internationale pour les combler. Ma délégation demande à l'Organisation et aux États Membres disposant de moyens suffisants d'apporter une aide. Je suis conscient des initiatives en cours dans le cadre de la Commission d'instauration de la paix, des missions de maintien de la paix et d'autres efforts, mais une approche globale et exhaustive à l'égard du désarmement mondial est nécessaire pour toucher tous les États Membres. Cela est possible et faisable. Engageons-nous tous dans cette voie.

Il y a également des questions d'injustice historique qui pèsent sur certaines populations du monde. Le désarmement complet exige l'examen et le règlement de ces questions. Alors que nous continuons à négocier le traité sur le commerce des armes, l'objectif doit être de faire en sorte qu'aucun État ne possède d'autres armes que celles correspondant aux types définis, et en quantité acceptable et justifiable au titre de l'Article 51 de la Charte. La coopération internationale ainsi que les offres d'aide aux victimes de l'emploi ou de l'abus des armes devraient également être examinées dans ces débats.

Pour terminer, la République-Unie de Tanzanie s'engage à travailler avec les autres délégations afin de garantir un monde plus sûr pour le développement et la liberté, un monde plus sûr pour nos enfants grâce à un désarmement complet, irréversible et vérifiable englobant tous les types d'armes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent s'exprimer dans l'exercice du droit de réponse.

M. Seifi Pargou (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, une délégation a fait des allégations sans fondement contre le programme nucléaire à des fins exclusivement pacifiques de mon pays. Nous rejetons catégoriquement de telles allégations. Le régime sioniste qui, depuis sa création, manque de légitimité sur les territoires occupés de Palestine, possède des centaines d'ogives nucléaires et fabrique en secret des armes de destruction massive au travers de ses programmes d'armement. Il s'agit là de la principale menace à la paix et à la sécurité dans la région et au-delà. La sombre histoire et la réputation de ce régime qui a envahi d'autres pays, a tué des femmes

et des enfants innocents, a commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité et a mené des activités terroristes dans d'autres pays sont bien connues de tous.

Les faits suffisent à nous faire comprendre pourquoi le représentant d'un tel régime irresponsable essaie de détourner l'attention des États Membres en faisant des allégations absurdes et sans fondement contre d'autres. La communauté internationale est parfaitement consciente de cette tactique obsolète.

Pour cette raison, à travers le Document final de la Conférence d'examen de 2010 des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), 189 parties au TNP, y compris les principaux défenseurs du régime sioniste, ont unanimement appelé ce régime, en le citant, à adhérer au TNP sans condition et à placer toutes ses activités nucléaires clandestines sous les garanties internationales. La communauté internationale doit continuer à exercer une pression sur ce régime, notamment à l'occasion de la prochaine Conférence de 2012 sur le Moyen-Orient, pour le contraindre à se conformer aux appels internationaux.

M. Ri Tong II (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je regrette d'avoir à demander à nouveau la parole. Je voudrais faire quelques observations à propos des remarques faites par le représentant de la République de Corée en présentant la République populaire démocratique de Corée comme une menace à la paix et à la sécurité mondiales. C'est faux et c'est une déformation de la réalité fondamentale de la péninsule coréenne.

Avant d'aborder le vif du sujet, je voudrais rappeler à la Corée du Sud que nous sommes aujourd'hui le 4 octobre, un jour très important pour notre nation, la Corée du Nord et du Sud. Ce même jour, en 2007, la deuxième réunion du sommet intercoréen a adopté une déclaration commune. Il est particulièrement regrettable qu'en ce jour de réconciliation, le jour de l'adoption de ce document historique, la Corée du Sud ait opté pour une attitude d'affrontement à l'égard de la question nucléaire sur la péninsule coréenne, une question qui plus que jamais requiert une solution par le dialogue.

Le 4 octobre, le document du sommet intercoréen a été unanimement salué à l'Assemblée générale dans la résolution 62/5 ainsi que par la Corée du Nord et du Sud et par les compatriotes hors de la péninsule coréenne. Il s'agit de mesures concrètes qui ont

contribué directement à l'adoption du document du premier sommet intercoréen, appelé Déclaration conjointe du 15 juin. Elle a été également unanimement approuvée par l'Assemblée générale qui a fait un progrès historique vers la réunification indépendante et pacifique, en laissant la question de la réunification coréenne à la nation coréenne. Il faut retirer les forces extérieures et mettre fin à l'ingérence. L'État de la République populaire démocratique de Corée s'y est engagé. Je demande instamment aux autorités actuelles de la Corée du Sud de revenir à la mise en œuvre de ce document historique, qu'elles rejettent aujourd'hui.

Pour en venir au vif du sujet, à savoir la menace contre la paix et la sécurité mondiales, la République populaire démocratique de Corée a un avis différent. La principale source de menace dans la péninsule coréenne est l'alliance militaire des États-Unis et de la Corée du Sud, qui est vraiment dépassée. Cette alliance existe depuis l'époque de la guerre froide et va en se renforçant. Il y a à peine un mois, en août dernier, ils ont procédé à des exercices militaires avec plus d'un demi-million d'hommes venus des territoires des États-Unis, du Japon, de l'île de Guam, de l'île d'Hawaï et des bases militaires sud-coréenne des États-Unis. Depuis 1957, les bases militaires des États-Unis ont été approvisionnées en armes nucléaires. Nul n'ignore que la première arme nucléaire a été apportée en Corée du Sud en 1957. Je demande au représentant de la Corée du Sud ce qu'il pense de l'existence et du déploiement d'armes nucléaires en Corée du Sud par les États-Unis. Pense-t-il qu'elles sont là pour la paix et la sécurité sur la péninsule coréenne? Je voudrais une réponse de la part du représentant de la Corée du Sud. S'il ne s'agit pas d'une menace, de quoi s'agit-il?

Deuxièmement, concernant l'enrichissement de l'uranium, c'est la Corée du Sud qui a commencé sur la péninsule coréenne. En 2004, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a été informée que des scientifiques travaillaient en secret sur l'enrichissement de l'uranium en Corée du Sud. Je n'entrerai pas dans les détails, mais l'AIEA n'a pris aucune mesure, pas plus que les États-Unis. Ils ont alors manipulé l'AIEA, et cette fois encore ils ont manipulé l'Agence. La Corée du Sud a cité la résolution de l'AIEA contre l'enrichissement de l'uranium. Ces activités sont très pacifiques et conformes au droit international sur l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La République populaire démocratique de Corée respecte ces critères. Le 19 septembre, la déclaration

commune fait également mention de l'enrichissement de l'uranium à des fins pacifiques par la République populaire démocratique de Corée. Ainsi, d'un point de vue légal, tout cela est parfaitement juste et conforme aux normes internationales.

La Corée du Sud a utilisé le mot « sincérité ». Ce mot est prononcé par l'autorité sud-coréenne actuelle depuis son accession au pouvoir en 2008. Elle n'a jamais, au grand jamais, utilisé le mot « sincérité » quand elle a parlé de l'attitude de la Corée du Nord à l'égard de la dénucléarisation. Qu'en est-il de sa propre sincérité? Elle continue à intensifier les exercices de guerre visant la République populaire démocratique de Corée. Elle continue à servir de base militaire et de poste avancé pour mener des exercices de guerre nucléaire contre la République populaire démocratique de Corée. Si elle est sincère elle n'aurait jamais dû entreprendre les manœuvres militaires baptisées Ulchi Freedom Guardian, qui se sont déroulées en août dernier. Nous demandons à la Corée du Sud de prouver sa sincérité si elle le souhaite vraiment.

Concernant la déclaration conjointe du 19 septembre, je demande au représentant de la Corée du Sud de bien comprendre l'esprit réel de cette déclaration conjointe des pourparlers à six du 19 septembre. Le critère essentiel est sa mise en œuvre simultanée par toutes les parties des pourparlers à six dont les principaux acteurs sont la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis. Le principe de base y est reflété – à savoir mesure pour mesure. Il n'y a pas eu de mesures de confiance entre les deux côtés. Je demande au représentant de la Corée du Sud de bien comprendre ce que l'on entend par « mesure pour mesure ».

M. Namioka (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à exercer mon droit de réponse en réaction aux allégations sans fondement faites par la République populaire démocratique de Corée.

Premièrement, l'adhésion du Gouvernement japonais aux trois principes non nucléaires – ne pas posséder, ne pas fabriquer et ne pas permettre l'introduction d'armes nucléaires sur le territoire du Japon – reste inchangée et la détermination de mon pays de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires afin d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires est inébranlable. Deuxièmement, le Japon exerce une politique exclusivement orientée vers la défense et, par conséquent, les exercices menés par les Forces d'autodéfense du Japon ne ciblent aucun pays

ou région en particulier. En outre, le système de défense antimissile balistique que le Japon a décidé d'accepter est purement défensif et ne menace aucun pays ou région entourant le Japon.

Troisièmement, rien ne prouve que le Gouvernement japonais ait jamais autorisé l'introduction d'armes nucléaires par les États-Unis sur le territoire japonais. Fondé sur la politique nucléaire des États-Unis pratiquée jusqu'ici, telle l'annonce de 1991, le Gouvernement japonais estime qu'il n'y a, à ce stade, aucune introduction d'armes nucléaires par les États-Unis, notamment des navires et/ou avions qui auraient fait escale dans les ports ou les aéroports ou aient été en transit sur le territoire japonais. Je rappelle que le Japon continue d'appliquer la politique d'adhésion aux trois principes non nucléaires.

Quatrièmement, le Japon s'est strictement conformé au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et aux obligations de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en tant qu'État partie au TNP. Les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire par le Japon ont été confirmées par l'AIEA dans ses conclusions annuelles aux termes desquelles toutes les matières nucléaires étaient destinées à des activités pacifiques. De plus, au-delà des obligations légales, le Japon a, en tant que mesure de transparence internationale, régulièrement fait rapport sur les quantités de plutonium dont il dispose, conformément aux directives sur la gestion du plutonium, et le plus récemment le 29 septembre 2011.

Enfin, pour ce qui est de la reprise des pourparlers à six, la communauté internationale doit se rappeler que c'est la République populaire démocratique de Corée qui continue de mettre au point ses programmes nucléaires et de missiles, y compris son programme d'enrichissement d'uranium, en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de la déclaration commune des pourparlers à six de septembre 2005. Il est impératif que la République populaire démocratique de Corée prenne des mesures concrètes pour prouver sa volonté d'arriver à une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible et d'améliorer les relations intercoréennes afin d'établir un dialogue de fond entre les six parties. Sur la base de ces éléments, le Japon, les États-Unis et la République de Corée demandent instamment à la République populaire démocratique de Corée de prendre des mesures concrètes.

M. Hallak (Syrie) (*parle en arabe*) : Des liens d'amitié et de respect mutuel existent entre mon pays et le Japon. Cette relation se fonde sur le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures de l'un ou l'autre de nos pays. Nous avons donc été surpris d'entendre l'intervention du représentant du Japon devant la Commission, hier, lorsqu'il a fait référence à ce qu'il a décrit comme la question nucléaire syrienne. Cela donne l'impression erronée de l'existence réelle de quelque chose qui pourrait être qualifié de question nucléaire syrienne.

Ce genre de message négatif est préjudiciable aux relations bilatérales entre nos deux pays et ne tient pas compte de certaines réalités et de vérités que je résumerais comme suit : premièrement, mon pays, la Syrie, a été parmi les premiers États à adhérer à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Deuxièmement, il n'existe pas de question nucléaire syrienne. Toutes les tentatives effrénées pour inventer une telle question dans les instances internationales ont pour but de détourner l'attention des crimes et des actes d'agression israéliens contre mon pays et de l'existence d'un arsenal nucléaire israélien comportant plus de 300 missiles nucléaires et leurs vecteurs. Telle est la seule véritable question qui menace la paix et la sécurité régionales et internationales. Troisièmement, depuis de nombreuses années, la Syrie œuvre pour l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. En 2003, mon pays a présenté au Conseil de sécurité, au nom du Groupe des États arabes, un projet de résolution appelant à libérer le Moyen-Orient des armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Ce projet de résolution s'est heurté à l'opposition d'un État nucléaire influent et, depuis lors, il est resté en l'état. Nous serions très reconnaissants au Japon s'il appuyait et présentait à nouveau un tel projet.

Le représentant d'Israël – qui possède des armes nucléaires et refuse d'adhérer au TNP ou de placer ses installations nucléaires sous les garanties généralisées de l'AIEA – a fait ce matin une intervention sur la question nucléaire qui est une provocation et va à l'encontre de l'intelligence des peuples et des nations. Comme à l'accoutumée, lorsque la position d'Israël est faible et précaire et n'est pas conforme à la réalité, on voit les représentants d'Israël recourir à ce genre d'allégations et de prétentions fallacieuses pour tenter

de travestir la vérité, fuir toute responsabilité et rester en dehors du consensus international sur les fondements du TNP et de la non-prolifération nucléaire. Cette attitude a pour but de dissimuler l'agression militaire de 2007 contre mon pays.

Il s'agit là de tentatives israéliennes pour détourner l'attention des dangers de l'armement nucléaire et de l'arsenal nucléaire israéliens et du refus d'Israël d'adhérer au TNP et de soumettre ses installations nucléaires aux garanties de l'AIEA, même lorsque l'ancien Directeur général de l'AIEA et son successeur ont visité Israël pour l'inciter à respecter les nombreuses résolutions des Nations Unies qui, pendant des décennies, ont demandé à Israël de faire preuve de bonne foi. Tout cela également en dépit des dangers que représente le programme nucléaire israélien pour l'ensemble de la région. Parmi toutes ces résolutions, certaines ont été adoptées par des instances internationales de haut niveau, certaines autres par le Conseil de sécurité, telle la résolution 487 (1981), d'autres encore par l'AIEA, notamment la résolution GC (53)/RES/17 de 2009, et quantité d'autres par l'Assemblée générale, notamment à sa précédente session.

Nul n'ignore aujourd'hui qu'Israël poursuit une politique d'armement nucléaire agressive fondée sur un arsenal d'armes nucléaires et de leurs vecteurs d'une plus grande ampleur que les arsenaux de la France et des États-Unis. Israël et ses alliés continuent de dissimuler les possibles dangers dus à la possession par Israël d'armes nucléaires et à la menace qu'ils font planer sur les États de la région à travers ce qu'il convient d'appeler la politique de l'ambiguïté nucléaire qui, pendant des décennies, a été menée en coopération ou en connivence avec les Administrations successives des États-Unis.

Le Programme d'action adopté par la Conférence d'examen de 2010 des Parties au TNP, a approuvé une partie relative à la résolution de 1995 stipulant qu'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive devrait être établie au Moyen-Orient. Si Israël est sincère quant à ses affirmations et allégations, alors il devrait s'efforcer d'appliquer la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient demandant la création d'une telle zone exempte d'armes nucléaires. Nous demandons à Israël de participer aux efforts de la région pour mettre terme à son terrorisme nucléaire contre les États de la région.

Faire état du Sommet sur la sécurité nucléaire tenu à Washington l'année dernière est déplacé. Cela ne sert nullement la cause de la non-prolifération, car ce sommet n'était pas mondial et s'est déroulé en présence de 47 États. Le Sommet s'est tenu hors du cadre des Nations Unies et a traité de questions non consensuelles qui auraient dû être examinées par la partie intéressée, c'est-à-dire l'AIEA. Israël devrait participer de manière sérieuse aux efforts internationaux visant à interdire la prolifération nucléaire au Moyen-Orient, notamment par la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient en vue de dissiper le danger nucléaire israélien qui plane sur les États et les peuples de la région.

M. Park Chul min (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je prends la parole dans l'exercice du droit de réponse pour réagir à ce que le représentant de la République populaire démocratique de Corée a dit il y a quelques minutes.

L'intervention de la République populaire démocratique de Corée ne correspond pas à la réalité des faits. Cependant, je ne veux pas entamer un long et inutile débat avec la République populaire démocratique de Corée. Je serai bref et je veux juste rectifier la distorsion des faits mentionnés par le représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Premièrement, la République populaire démocratique de Corée a dit que notre intervention de ce matin avait décrit la Corée du Nord comme une menace à la paix et à la sécurité mondiales. Il n'y a aucun doute à ce sujet. La Corée du Nord elle-même reconnaît qu'elle est une menace pour la société internationale. Je dis clairement une fois de plus, ici, que les programmes nucléaires de la Corée du Nord continuent de constituer une menace directe à la paix et à la sécurité régionales et un défi sans précédent au régime international de non-prolifération.

Deuxièmement, la délégation de la République populaire démocratique de Corée a fait référence de nombreuses fois, pas seulement ici, aujourd'hui, mais l'année dernière, les années précédentes et depuis de nombreuses années, à la documentation relative aux réunions du Sommet Sud-Nord de 2007 et 2000. Nous ne pouvons même plus compter les nombreux accords juridiquement contraignants, traités et documents entre le Nord et le Sud, mais le représentant nord-coréen n'a fait état que de deux documents. La République de

Corée est prête à respecter la mise en œuvre de tous les accords précédents entre le Nord et le Sud. Telle est notre réponse.

Troisièmement, la Corée du Nord a fait état de certains événements qui ont eu lieu en 2004 dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et ont trait à une question quelque peu mineure soulevée en liaison avec la signature du Protocole additionnel par la République de Corée. La question dont il s'agit était un cas très rare. La République de Corée, en tant que pays responsable, avait alors accepté et même demandé un protocole additionnel. À ce moment-là l'AIEA a confirmé que la recherche en question était une partie relativement mineure de celle menée par les scientifiques coréens et la même année, 2004, l'AIEA a publié son rapport annuel de vérification. Il n'y a pas de problème en ce qui concerne la recherche scientifique sud-coréenne. Toutes les questions qui ont pu être soulevées dans le passé ont été réglées.

Les pourparlers à six offrent une tribune dans le but d'effectuer de réels progrès vers le démantèlement des armes nucléaires existant en Corée du Nord et de tous ses programmes nucléaires. Dans ce processus les six parties, notamment la République populaire démocratique de Corée, se sont engagées à appliquer la formule « mesure pour mesure », conformément à l'accord du 19 septembre 2005 et à la mise en œuvre du suivi des arrangements. Toutefois, la République populaire démocratique de Corée a, par deux fois, fait fi de ses engagements et obligations en conduisant des essais d'armes nucléaires et en révélant, en 2010, les installations destinées à son programme d'enrichissement de l'uranium. Ils ont même menacé d'instituer des droits nucléaires.

Dans ces conditions, nous sommes convaincus que les pourparlers à six ne seront pas en mesure d'effectuer de véritables progrès à moins que la République populaire démocratique de Corée ne démontre sa véritable intention et sa volonté de procéder à la dénucléarisation. Dans les circonstances actuelles, la reprise des pourparlers à six déboucherait sur des débats stériles. Nous voulons juste réagir à un autre exercice de propagande de la part de la République populaire démocratique de Corée, exactement comme nous l'avons fait durant les 20 dernières années.

Pour que les pourparlers à six soient un succès, la République populaire démocratique de Corée doit

prendre trois mesures. La délégation de la République populaire démocratique de Corée a constamment soutenu que son programme d'armes nucléaires était la conséquence de la politique hostile du Gouvernement des États-Unis à son encontre. Cet argument est absurde. Si nous avons accordé crédit à cet argument de la délégation nord-coréenne, tous les pays souverains du monde devraient mettre au point un programme d'armes nucléaires pour leur sécurité nationale. Un pays comme la Corée du Nord n'a aucune raison de mettre au point, clandestinement ou de manière flagrante, un programme d'armes nucléaires. Nous cherchons à instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. La République populaire démocratique de Corée doit agir de façon responsable en tant que Partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et Membre de l'Organisation des Nations Unies. Je saisis cette occasion pour demander instamment à la Corée du Nord de faire ce qu'on attend d'elle le plus rapidement possible.

Enfin, les exercices militaires communs de la République de Corée et des États-Unis sont menés dans le cadre des opérations de la République de Corée pour renforcer ses capacités de dissuasion contre les provocations militaires de la Corée du Nord et sont, par conséquent, de caractère purement défensif. La République de Corée prie la République populaire démocratique de Corée de cesser toute provocation et de s'orienter vers une coopération pacifique au moyen de changements convaincants par ses actes plutôt que de se livrer à une simple rhétorique. À cette fin, le Gouvernement de la République de Corée poursuivra ses efforts avec les pays membres pertinents.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée pour un deuxième droit de réponse. Je lui demande de bien vouloir être bref car nous devrions déjà avoir levé la séance.

M. Ri Tong Il (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je regrette de prendre de nouveau la parole, car nous avons déjà dépassé le temps imparti pour la séance de ce matin. Je dois cependant répondre brièvement aux observations faites par le Japon et la Corée du Sud.

Le représentant du Japon a effleuré les trois principes non nucléaires. Je n'ai pas besoin de revenir sur ce que j'ai dit hier. J'ajouterai simplement que l'accident de la centrale nucléaire japonaise de Fukushima Daiichi survenu cette année a retenu

l'attention internationale et a suscité une préoccupation. Cette préoccupation a trait à la question de savoir pourquoi il a fallu attendre si longtemps la venue de l'équipe internationale d'enquête et les équipes de secours. Le scepticisme s'est fait jour à cet égard. Des informations ont fait état d'un tunnel souterrain abritant des installations destinées à un programme d'armes nucléaires.

Puis, le représentant japonais a dit que les forces armées japonaises étaient consacrées à la défense légitime. Elles ne sont plus là pour la défense légitime mais ont maintenant revêtu un caractère offensif. Elles sont dotées de toutes les armes du monde, notamment d'armes nucléaires les plus hautement perfectionnées. De plus, elles émettent des revendications territoriales – l'île Tokto au large de la péninsule coréenne, revendiquée par la Corée du Sud, et les îles Kuriles au large de la Russie, revendiquées par le Japon. Il y a également une autre île bordant la mer contiguë à la Chine. Ces îles créent des problèmes, et un pays appuie et encourage ces revendications du Gouvernement japonais. Cette situation ajoute de l'huile sur le feu.

Le représentant japonais est revenu sur l'importance des pourparlers à six. Il faut se rappeler que la délégation japonaise aux différents pourparlers à six tenus jusqu'à présent n'a jamais honoré ses engagements et obligations au titre desdits pourparlers. Au contraire, chaque fois elle est venue à la table en posant des questions totalement étrangères à la question nucléaire sur la péninsule coréenne, à savoir la question de l'enlèvement. Elle a ainsi perturbé le processus et freiné tout progrès.

Concernant les observations de la Corée du Sud, elles sont empruntées de menaces. J'ai demandé au représentant de la Corée du Sud de répondre à ma question et il l'a esquivée. Que l'alliance militaire de la Corée du Sud et des États-Unis doive quitter la péninsule coréenne est un fait historique. Cette alliance nuit gravement à la situation en matière de sécurité sur la péninsule coréenne, dans la région Asie-Pacifique et dans le monde. Son maintien n'est aucunement justifié. Il y a déjà eu le Plan d'opération 5027, un plan d'opération conjoint qui est un véritable scénario de guerre et, au titre de ce plan, la première cible est la Corée du Nord. Cette alliance veut occuper Pyongyang, la capitale, puis occuper l'ensemble de la Corée du Nord, et ensuite éliminer les armes nucléaires. Dans le cadre de ce scénario, elle se livre de temps en temps à des exercices de simulation. À tout instant elle est

prête à l'action et à attaquer si la République populaire démocratique de Corée reste impassible.

Pour ce qui est de l'enrichissement, le Japon et la Corée du Sud ont dit qu'il était transparent mais, à travers cette expérience, ils ont déjà le savoir-faire technique. La question est précisément le savoir-faire. Ils l'ont. Ils prétendent qu'ils ont arrêté mais ils disposent déjà du savoir-faire et, quand le moment sera venu, ils pourront l'utiliser. Telle est la véritable réalité.

Le document adopté au sommet intercoréen est essentiel et le processus de réconciliation l'a démontré. Le représentant a parlé de documents précédents, mais

aucun autre document n'est aussi important que celui-là.

Ces deux documents ont constitué un grand pas en avant, ouvrant plusieurs canaux et contribuant même à l'ouverture d'une liaison ferroviaire à travers la ligne de démarcation et du site touristique du mont Kūmgangsan – toute une montagne – aux touristes sud-coréens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je suis désolé de devoir interrompre le représentant de la République populaire démocratique de Corée, mais il a épuisé son temps de parole de cinq minutes.

La séance est levée à 13 h 10.